SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE





2005

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES SÉCURITÉ INCENDIE



Adopté le 12 octobre 2005

CE DOCUMENT A ÉTÉ PRÉPARÉ PAR LE COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC LES MOULINS:

Monsieur Frédéric Asselin, conseiller, Ville de Terrebonne Monsieur Robert Tranchemontagne, conseiller, Ville de Mascouche Monsieur Réal Lanoue, directeur, Direction de l'incendie, Ville de Terrebonne Monsieur Réal Monette, directeur, Protection des incendies, Ville de Mascouche Monsieur Réal Hévey, chargé de projet, MRC Les Moulins

EN COLLABORATION AVEC LES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE:

Monsieur Jacques Babin, conseiller en sécurité incendie Monsieur Gilles Desgagnés, conseiller en sécurité incendie

COLLABORATEURS SPÉCIAUX:

Monsieur Alain Dupré, Ville de Terrebonne Monsieur Michel Gobeil, Ville de Mascouche L'équipe de la MRC Les Moulins

TABLE DES MATIÈRES

	AVA	NT-PROP	ros	Page 1
1.	Laı	PRÉSEN'	TATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE	2
	1.1	LE CO	NSEIL DE LA MRC LES MOULINS	2
	1.2		UATION GÉOGRAPHIQUE ET LES CARACTÉRISTIQUES ΓORIALES	2
		1.2.1	La localisation	2
		1.2.2	Les caractéristiques du territoire	2 3
		1.2.3	Les caractéristiques des logements	4
	1.3	LES MI	UNICIPALITÉS ET LEUR DÉMOGRAPHIE	8
		1.3.1	Le territoire	8
		1.3.2	L'évolution de la population	10
		1.3.3	Les perspectives démographiques	11
	1.4	L'ÉCO	NOMIE	12
		1.4.1	L'activité économique	12
	1.5	LES RÉ	ÉSEAUX DE TRANSPORT	18
		1.5.1	L'accessibilité régionale et le réseau routier local (réseaux	18
		1.5.2	routier, ferroviaire et aérien) Les autres réseaux de transport	20
	1.6	LES IM	IPACTS AU NIVEAU DE LA SÉCURITÉ INCENDIE	20
2.	L'É	VALUAT	TION ET LE RECENSEMENT DES RESSOURCES	23
	2.1	LES RE	ESSOURCES HUMAINES	23
		2.1.1	Les effectifs affectés à la sécurité incendie	23
		2.1.2	La formation du personnel en sécurité incendie	24
	2.2	LES RE	ESSOURCES MATÉRIELLES	25
		2.2.1	Les casernes	25
		2.2.2	Les véhicules d'urgence	26
			Schéma de couverture de risques en sécurité incendie	

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie MRC Les Moulins

		2.2.3	Les équipements	28
		2.2.4	Les points d'eau	29
		2.2.5	Le réseau d'aqueduc et les poteaux d'incendie	30
		2.2.6	La gestion des appels d'urgence	31
	2.3	LES RE	ESSOURCES FINANCIÈRES	31
3.	LE	CLASSE	MENT DES RISQUES	33
	3.1	LE CLA	ASSEMENT DES RISQUES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE	33
	3.2	MRC	LES MOULINS	35
		3.2.1	Mascouche	35
		3.2.2	Terrebonne	35
4.	L'H	ISTORIC	QUE DES INCENDIES	36
	4.1	Profil	L DE LA MRC LES MOULINS (1997 à 2001)	36
	4.2	LES PE	ERSPECTIVES DES BESOINS DE LA MRC	38
5.	L'É	VALUAT	TION ET LE RECENSEMENT DES SIX (6) PROGRAMMES DE	
	PRÉ	VENTIO	N	39
	5.1	LE PRO	OGRAMME D'ANALYSE ET D'ÉVALUATION DES INCIDENTS	40
	5.2	LE PRO	OGRAMME SUR LA RÉGLEMENTATION	40
	5.3		OGRAMME SUR L'INSTALLATION ET LA VÉRIFICATION DES ISSEURS DE FUMÉE	42
	5.4	LE PRO	OGRAMME SUR L'INSPECTION PÉRIODIQUE DES RISQUES PLUS	42
	5.5		S (ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS) OGRAMME SUR LES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION DU PUBLIC	44
6.	I ½	.,	TION DES MESURES DE PROTECTION DE LA FORCE DE	
0.	FRA		ION DES MESURES DE PROTECTION DE LA FORCE DE	46
	6.1	Masco	DUCHE	47
		6.1.1	L'optimisation du temps de réponse	50
	6.2		CBONNE (SECTEURS TERREBONNE, LACHENAIE ET LA PLAINE)	50
	6.3	TERRE	CBONNE (SECTEUR TERREBONNE OUEST)	53
7.	LES	MESUR	ES ADAPTÉES D'AUTOPROTECTION	56
8.	LES	AUTRE	S RISQUES	57

	8.1 LES SERVICES SPÉCIALISÉS	57
9.	L'OPTIMISATION	58
10.	LE RECOURS AU PALIER SUPRAMUNICIPAL (MRC) POUR L'ORGANISATION OU LA GESTION DE CERTAINES FONCTIONS RELIÉES À LA SÉCURITÉ INCENDIE	59
11.	LES AUTRES STRUCTURES VOUÉES À LA SÉCURITÉ DU PUBLIC	60
12.	LES PLANS DE MISE EN OEUVRE	61
	12.1 LES ACTIONS PROJETÉES EN RAPPORT AVEC LES OBJECTIFS 1 À 8 POUR LES VILLES DE MASCOUCHE ET TERREBONNE	61
	12.1.1 Mascouche	61
	12.1.2 Terrebonne	67
	12.2 LES ACTIONS PROJETÉES EN RAPPORT AVEC LES OBJECTIFS 1 À 8 POUR L'AUTORITÉ RÉGIONALE	73
13.	LES CONSULTATIONS PUBLIQUES	77

TABLEAUX, GRAPHIQUES ET PLANS

Tableaux

Tableau	Titre	Page
1	Le type de constructions	5
2	Le territoire de la MRC Les Moulins (2001)	8
3	Le poids territorial et démographique, MRC Les Moulins (2001)	8
4	L'évolution de la population, 1966-2001	10
5	Les perspectives démographiques 2001-2021	11
6	Les salaires en 2000, MRC Les Moulins	12
7	Le taux d'activité, le taux d'emploi et le taux de chômage (%) (2001)	14
8	La population active de 15 ans et plus selon la catégorie de travailleurs (2001)	15
9	La population active de 15 ans et plus selon la langue utilisée au travail (2001)	15
10	La répartition des entreprises de la MRC Les Moulins selon les parcs industriels (2003)	18
11	Les effectifs affectés à la sécurité incendie (2005)	23
12	Les municipalités avec lesquelles les villes de Mascouche et Terrebonne ont établi une entente d'assistance mutuelle	23
13	Le bilan de la formation des pompiers (2005)	24
14	La formation des officiers et le profil 2 (2005)	25
15	Le recensement des casernes (2005)	26
16	Le nombre de véhicules d'urgence (2005)	27
17	Les caractéristiques des véhicules d'urgence (2005)	28
18	Les équipements (2005)	29
19	Les points d'eau	29
20	Les poteaux d'incendie	31
21	Les ressources financières	32
22	Les municipalités comparables	32
23	La classification des risques d'incendie selon les <i>Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie</i>	34
24	La classification des risques, MRC Les Moulins	35
25	La classification des risques, Mascouche	35
26	La classification des risques, Terrebonne	35

Tableau	Titre	Page
27	L'historique, MRC Les Moulins (1997 à 2001)	36
28	L'historique, Mascouche (1997 à 2001)	37
29	L'historique, Terrebonne (1997 à 2001)	37
30	Le bilan des incendies, 1997 à 2001, MRC Les Moulins vs municipalités comparables au Québec	37
31	Les renseignements généraux (2002)	38
32	Les activités en sécurité incendie (2005)	39
33	La description du programme d'analyse et d'évaluation des incidents	40
34	Les règlements en vigueur	41
35	La description du programme sur l'installation et la vérification des avertisseurs de fumée	42
36	La description du programme sur l'inspection des risques plus élevés	43
37	Les risques élevés et très élevés, MRC Les Moulins, rôle d'évaluation 2001	44
38	Les risques élevés et très élevés, Mascouche, rôle d'évaluation 2001	44
39	Les risques élevés et très élevés, Terrebonne rôle d'évaluation 2001	44
40	La description des programmes sur les activités de sensibilisation du public	45
41	Le déploiement des ressources d'intervention en fonction du temps de réponse pour un bâtiment constituant un risque faible	46
42	L'effectif minimum et les actions nécessaires aux opérations de sauvetage et d'extinction dans un bâtiment constituant un risque faible	47
43	La force de frappe actuelle et optimisée pour tous les risques, Mascouche	48
44	La force de frappe actuelle et optimisée pour tous les risques, Terrebonne (secteurs Terrebonne, Lachenaie et La Plaine)	51
45	La disponibilité des pompiers, Terrebonne (secteurs Terrebonne, Lachenaie et La Plaine)	52
46	La force de frappe optimisée, tous les risques, Terrebonne (secteur Terrebonne ouest)	53
47	Les services spécialisés	57
48	Le débit journalier moyen annuel sur le réseau routier	57
49	Les actions projetées, Mascouche	62
50	Les actions projetées, Terrebonne	67
51	Les actions projetées, MRC Les Moulins	73

Graphiques

Graphique	Titre	Page
1	L'évolution du nombre d'unités de logement crées dans la MRC Les Moulins de 1981 à 2004	6
2	La valeur moyenne des logements « \$ » (2001)	7
3	L'évolution de la population de la MRC Les Moulins et de ses municipalités, 1966 à 2001	10
4	L'évolution du taux de chômage (%), MRC Les Moulins, Province de Québec, 1981-2001	13
5	Le taux de chômage (%) (2001)	14

Plans

Plan	Titre	Page
1	La localisation de la MRC Les Moulins	3
2	La proportion propriétaires/locataires, MRC Les Moulins (2001)	5
3	Les pôles urbains (2001)	9
4	La localisation de parcs industriels (2003)	17
5	Les réseaux routier et ferroviaire	19

ANNEXES

Résolutions

Ville de Mascouche Ville de Terrebonne

Cartes

Carte 1:	La classification du réseau routier
Carte 2:	Le périmètre urbain
Carte 3:	Les poteaux d'incendie utilisés comme points d'eau et les rayons de protection
Carte 4:	Le temps de déplacement actuel, Mascouche
Carte 5:	Le temps de déplacement actuel, Terrebonne
Carte 6	La carte synthèse après optimisation

En juin 1999, l'énoncé d'orientations ministérielles, intitulé «Feu vert à une réforme de la sécurité incendie au Québec», annonçait l'intention du gouvernement de procéder à une réforme majeure du secteur de la sécurité incendie. Les principaux problèmes et enjeux soulevés par le bilan de l'incendie et par l'état des moyens déployés au Québec sont:

- des préjudices humains et matériels considérables,
- des disparités importantes entre les services municipaux et dans le niveau de protection,
- des conséquences coûteuses.

Les orientations poursuivies par le ministère de la Sécurité publique ont pour objectifs de réduire les préjudices dus à l'incendie, accroître l'efficacité des organisations publiques responsables et diminuer les coûts d'assurances de dommages relatifs aux incendies.

Les intervenants interpellés par la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q. 2000, c-20), adoptée le 14 juin 2000 et sanctionnée le 16 juin 2000, sont les personnes, les autorités locales et régionales, l'École nationale des pompiers du Québec, le commissaire-enquêteur aux incendies, le ministre de la Sécurité publique et le gouvernement du Québec.

Le rôle de l'autorité régionale, tel que défini par la Loi sur la Sécurité publique et par le document intitulé «Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie», est d'établir un schéma de couverture de risques destiné à déterminer, pour tout son territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions que devront prendre les municipalités pour les atteindre par la mise en place d'un processus régional de planification de la sécurité incendie. L'amélioration de la connaissance des risques d'incendie présents sur le territoire permettra ensuite de déterminer un agencement des ressources qui favorise une protection optimale de la population et du patrimoine. Cette planification vise une plus grande efficacité des organisations, une utilisation plus rationnelle des ressources et des équipements ainsi qu'un recours accru aux mesures de prévention.

Le présent document constitue le schéma de couverture de risques de la MRC Les Moulins. Il a été élaboré par le Comité de sécurité incendie dont les membres sont messieurs Réal Lanoue, directeur de la Direction de l'incendie, Ville de Terrebonne, Réal Monette, directeur de la Protection des incendies, Ville de Mascouche, Robert Tranchemontagne, conseiller, Ville de Mascouche, Frédéric Asselin, conseiller, Ville de Terrebonne, Réal Hévey, chargé de projet, MRC Les Moulins, en collaboration avec les municipalités locales. Les actions requises pour atteindre les objectifs arrêtés au schéma sont, pour leur part, définies au palier local dans un plan de mise en œuvre intégré à ce document.

1. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE

1.1 LE CONSEIL DE LA MRC LES MOULINS

Le conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) Les Moulins est composé de douze membres provenant des deux municipalités locales comprises sur son territoire:

Jean-Marc Robitaille, préfet, MRC Les Moulins, et maire, Ville de Terrebonne Richard Marcotte, préfet suppléant, MRC Les Moulins, et maire, Ville de Mascouche Frédéric Asselin, conseiller, Ville de Terrebonne Denise Cloutier Gauvreau, conseillère, Ville de Mascouche Marie-Josée Beaupré, conseillère, Ville de Terrebonne Jean-Luc Labrecque, conseiller, Ville de Terrebonne Michel Lefebvre, conseiller, Ville de Terrebonne Daniel L'Espérance, conseiller, Ville de Terrebonne Micheline Mathieu, conseillère, Ville de Terrebonne Dominique Roy, conseiller, Ville de Mascouche Raynald Savard, conseiller, Ville de Terrebonne Robert Tranchemontagne, conseiller, Ville de Mascouche

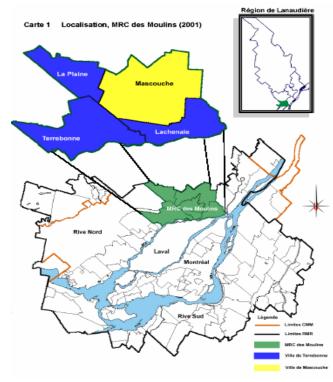
1.2 LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET LES CARACTÉRISTIQUES TERRITORIALES

1.2.1 La localisation

Située sur la Rive-Nord de la vallée du St-Laurent, au nord-est de l'île de Laval et de l'île de Montréal, la MRC Les Moulins forme l'extrémité sud de la région administrative de Lanaudière.

D'une superficie de 261,05 km², elle est bordée par les MRC Thérèse-De Blainville, Rivière-du-Nord, Montcalm, L'Assomption, Laval et la Ville de Montréal (anciennement la Communauté urbaine de Montréal) qui, depuis le 1^{er} janvier 2002, couvre le territoire total de l'île.

Plan 1: La localisation de la MRC Les Moulins



1.2.2 Les caractéristiques du territoire

De relief principalement plat et d'une altitude variant de 16 à 61 mètres, la MRC Les Moulins atteint le point culminant de sa dénivellation au niveau du Grand Coteau qui représente, à certains endroits, un dénivelé jusqu'à 30 mètres d'altitude.

Sillonnée par les rivières Saint-Pierre et Mascouche et longée par la rivière des Mille-Îles au sud, la MRC possède quelques autres plans d'eau mais il s'agit principalement de milieux humides (marais et autres). Jusqu'à maintenant, ils s'avèrent peu ou pas utilisés à des fins récréatives ou autres.

Quelques forêts, dont l'exceptionnelle forêt du Domaine Seigneurial à Mascouche identifiée d'intérêt métropolitain par la Communauté métropolitaine de Montréal, contribuent à bonifier le caractère naturel du territoire.

En plus de ses riches composantes naturelles, la MRC Les Moulins possède d'énormes attraits touristiques, culturels et patrimoniaux. Le Vieux-Terrebonne et le site historique de l'Île-des-Moulins à Terrebonne constituent deux des plus belles réussites québécoises en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine et de la culture. Le cadre bâti ancestral, les théâtres (l'ancien et le nouveau), les produits du terroir offerts à la Maison de pays de Lanaudière et les nombreuses activités qui s'y déroulent s'avèrent uniques dans la région métropolitaine.





Manoir Seigneurial, Mascouche

Îles-des-Moulins, Terrebonne

À ces éléments, viennent s'ajouter le Vieux-Mascouche et le Manoir Seigneurial de Mascouche (nouvellement acquis par l'Université du Québec à Montréal (UQAM) pour utilisation à des fins de formation et d'enseignement), le noyau villageois de Lachenaie, ainsi que plusieurs ensembles de bâtiments agricoles datant de la fin du 18^e siècle au début du 20^e siècle.

En somme, le territoire de la MRC Les Moulins exerce un grand pouvoir d'attraction tant par sa localisation que par ses caractéristiques unissant à la fois le côté nature au côté urbain dont certains quartiers offrent un cachet européen.

1.2.3 Les caractéristiques des logements

Mode de tenure et typologie des logements

En 2001, la répartition des logements selon le mode de tenure nous démontre que, dans la MRC Les Moulins, 79% des logements sont possédés, contre 21% loués; la grande majorité des résidants sont donc propriétaires de leur logement. Cette proportion de propriétaires s'avère l'une des plus élevées sur la Rive-Nord et se distingue grandement du taux provincial qui affiche 58% de propriétaires.

De façon plus détaillée, on retrouve la plus grande proportion de propriétaires dans les secteurs de La Plaine (86%) et de Lachenaie (86%), puis dans la Ville de Mascouche (85%). Le secteur de Terrebonne a, par conséquent, le plus haut taux de locataires, soit 30%; ce qui n'est pas étonnant puisqu'une bonne partie de ce secteur est plus ancien et offre un grand nombre de logements locatifs (*plan 2*).

La Plaine

85%

Mascouche

85%

79%

Lachenaie

Légende

Propriétaire
Locataire

Plan 2 : La proportion propriétaires/locataires, MRC Les Moulins (2001)

On peut constater ce phénomène à l'aide du *tableau 1* qui nous informe sur les types de construction retrouvés sur le territoire de la MRC. Par ce tableau, on constate que dans le secteur de Terrebonne, 23% des logements sont des appartements de moins de 5 étages et 7% représentent des appartements ou duplex non attenants, alors que 62% des constructions constituent des maisons individuelles non attenantes. Ces données illustrent bien qu'en 2001 le secteur de Terrebonne possède la plus grande proportion de logements locatifs de la MRC Les Moulins.

Les deux autres secteurs de Terrebonne, à savoir La Plaine et Lachenaie, ainsi que la Ville de Mascouche, sont davantage composés de maisons individuelles non attenantes. Il est possible cependant que ce portrait soit modifié au cours des prochaines années, particulièrement dans le quartier environnant du centre hospitalier Pierre-Le Gardeur puisque l'on prévoit y construire des bâtiments de plus grande densité. Mentionnons également que dans le secteur de La Plaine, on retrouve 5% de logements mobiles, ce qui est très particulier de ce secteur puisque nulle part ailleurs, et ce, tant sur le territoire de la MRC Les Moulins qu'ailleurs en banlieue nord de Montréal, on retrouve une proportion aussi grande de logements mobiles.

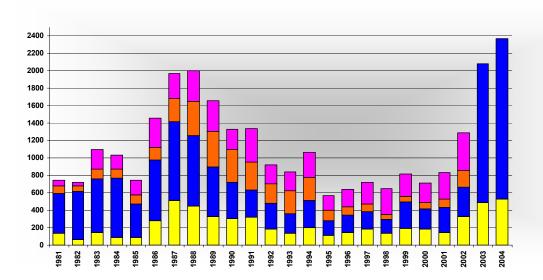
La MRC Les Moulins est donc une MRC ayant pour type de construction dominant les maisons individuelles non attenantes (73%). Cependant, la typologie des logements est en voie de se diversifier et le constat du prochain recensement en 2006 devrait le confirmer.

	Masco	ouche	La F	Plaine	Lach	enaie	Terreb	onne		MRC		MRC		MRC		MRC		CUM	Prov	vince
									des Mo	ulins	L'Assom	ption		Laval	T-De Blai	nville			de Qı	uébec
Maison individuelle non attenante	8 190	82%	4 025	79%	6 040	82%	9 860	62%	28 115	73%	24 675	65%	65 265	49%	29 620	64%	97 540	12%	1 370 505	46%
Maison jumelée	505	5%	385	8%	330	4%	1 100	7%	2 325	6%	2 160	6%	12 985	10%	2 680	6%	33 045	4%	144 440	5%
Maison en rangée	120	1%	90	2%	145	2%	125	1%	475	1%	965	3%	3 540	3%	1 365	3%	32 300	4%	79 795	3%
Appart, duplex non attenant	215	2%	135	3%	130	2%	1 080	7%	1 560	4%	1 260	3%	5 415	4%	2 190	5%	22 655	3%	155 345	5%
Appart., de 5 étages ou +	5	0%	0	0%	0	0%	0	0%	5	0%	765	2%	9 115	7%	65	0%	102 980	13%	154 220	5%
Appart., de moins de 5 étag.	845	9%	190	4%	660	9%	3 635	23%	5 330	14%	8 040	21%	35 440	27%	10 560	23%	511 090	63%	1 033 275	35%
Autre maison ind. attenante	60	1%	5	0%	15	0%	35	0%	110	0%	125	0%	300	0%	55	0%	5 970	1%	19 175	1%
Logement mobile	0	0%	235	5%	55	1%	95	1%	390	1%	105	0%	580	0%	10	0%	225	0%	21 360	1%
Nombre total de logements	9 940	100%	5 065	100%	7 375	100%	15 930	100%	38 315	100%	38 100	100%	132 640	100%	46 550	100%	805 820	100%	2 978 110	100%

Nombre d'unités de logements créées

En examinant l'évolution du nombre d'unités de logement créées dans la MRC depuis 1981, on s'aperçoit qu'après avoir subi un boom de construction dans les années 1986 à 1991, puis un creux de 1991 à 2001, la MRC reprend une croissance du nombre de constructions depuis 2002. Ceci transparaît bien sur le *graphique 1* qui démontre clairement la pente ascendante.

Graphique 1 : L'évolution du nombre d'unités de logement créées dans la MRC Les Moulins de 1981 à 2004



Au cours de l'année 2004, 2 371 nouvelles unités de logement ont été construites, ce qui équivaut au plus haut nombre de logements créés annuellement depuis la cueillette des données en 1981. En se basant sur les chiffres des 3 premiers mois de 2005, cette année s'annonce toute aussi prometteuse. On constate d'ailleurs que ces résultats sont loin du 765 unités de logement prévues annuellement au schéma d'aménagement révisé de la MRC.

Les principales parties du territoire de la MRC qui connaîtront l'implantation d'un grand nombre d'unités de logement au cours des prochaines années seront les suivantes :

- les quartiers connus sous les vocables «Cité radiale» et «Cours de l'étang» à Mascouche;
- le quartier Lachenaie Est (secteur de l'hôpital) avec des implantations de haute densité (bâtiments de plusieurs étages);
- les terrains entourant le futur golf de calibre PGA dans le secteur Terrebonne où l'on prévoit l'implantation de plus de 2 000 unités de logement de typologie variée;
- les développements résidentiels au sud de la sortie 35 de l'autoroute 640, où plusieurs résidences de style « manoir » s'implantent ;
- diverses sections de la partie dite «Domaine Du Boisé» du secteur La Plaine.

Les années les plus endiablées en ce qui concerne la mise en chantier des logements sur le territoire de la MRC sont incontestablement les années 70 et 80. C'est durant ces périodes que la MRC s'est également le plus développée. Le boom démographique généré par

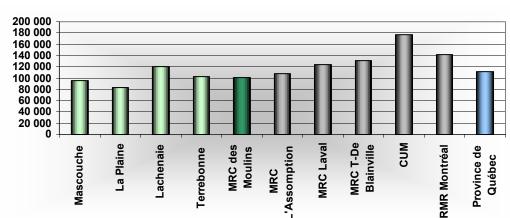
l'arrivée massive des «*Baby boomers*» à l'âge adulte a entraîné une augmentation dans la construction de logements. Cette tendance a d'ailleurs été remarquée de façon générale partout dans la région de Montréal et même ailleurs au Québec. On note que ce sont la Ville de Mascouche et le secteur de Terrebonne qui ont accueilli le plus grand nombre de constructions dans les années 70, avec respectivement 33% et 41% du volume de construction.

Le premier quinquennat des années 90 reflète pour sa part une situation particulière, puisqu'on remarque une répartition presque égale du nombre de logements entre les quatre entités municipales formant la MRC Les Moulins. Le nombre de constructions se répartit comme suit : 30% dans le secteur de Terrebonne, 24% dans le secteur de Lachenaie, et 23% dans le secteur de La Plaine et dans la Ville de Mascouche. La deuxième moitié des années 90 se caractérise pour sa part avec une prédominance du secteur de Lachenaie (35%), une stagnation du secteur de Terrebonne (30%) et une diminution de la part de la Ville de Mascouche avec 22%, alors que le secteur de La Plaine n'atteint plus que 13% du volume de constructions de la MRC.

Coût de l'habitation

Le loyer moyen brut de la MRC, qui s'établit à 547\$, s'avère un peu plus élevé que la moyenne provinciale (529\$), mais plus bas que celui des MRC de Laval (582\$), Thérèse-De Blainville (577\$) et de la CUM (568\$).

Si on examine la valeur des logements de la MRC (*graphique 2*), on constate qu'avec 101 539\$, elle constitue la plus basse valeur par rapport à ses voisines. Notons que le secteur de La Plaine a la valeur moyenne des logements la plus faible, soit 83 641\$, comparativement à 96 056\$ à Mascouche, 102 408\$ dans le secteur de Terrebonne et 119 488\$ dans le secteur de Lachenaie. La tendance récente de construction de résidences de style «Manoir» qui caractérise la stratégie d'intervention, lors d'un incendie, à cause de la hauteur de la résidence et leur imposant grenier, aura indubitablement un effet à la hausse de la valeur moyenne des logements.



Graphique 2: La valeur moyenne des logements \$ (2001)

1.3 LES MUNICIPALITÉS ET LEUR DÉMOGRAPHIE

Note importante: Le présent document utilise les données provenant principalement du recensement de Statistiques Canada de 2001. Dans le cas échéant, toute autre source de référence sera spécifiée.

1.3.1 Le territoire

Le territoire de la MRC se divise en deux villes: la Ville de Mascouche au nord-est et la nouvelle Ville de Terrebonne, formée à la suite du regroupement des villes de Lachenaie, La Plaine et Terrebonne, au sud et à l'ouest. La Ville de Terrebonne se compose de trois secteurs: La Plaine au nord, Terrebonne au sud-ouest et Lachenaie au sud-est. La population totale de la MRC Les Moulins en 2001 s'élevait à 110 087¹ personnes réparties sur une superficie de 261,05 km², ce qui représente environ 6% du territoire de la CMM (*tableaux 2 et 3*).

Tableau 2: Le territoire de la MRC Les Moulins (2001)

	Superficie en km2	Population	Densité d'occupation (hab/km2)
Mascouche	106,63	29 556	277
La Plaine	40,19	15 673	390
Lachenaie	42,07	21 709	516
Terrebonne	72,15	43 149	598
MRC des Moulins	261,05	110 087	422
RMR Montréal	4 047,35	3 426 350	847
CMM	4 360,00	3 400 000	885

Tableau 3 : Le poids territorial et démographique, MRC Les Moulins (2001)

	Part en superficie	Poids démographique
	de la MRC	dans la MRC
Mascouche	40,8%	26,8%
La Plaine	15,4%	14,2%
Lachenaie	16,1%	19,7%
Terrebonne	27,6%	39,2%
MRC des Moulins	100%	100%

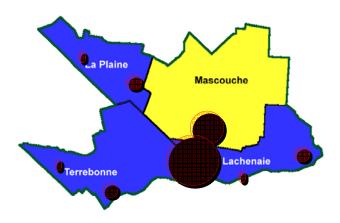
La MRC Les Moulins (2001) par rapport à:

	Superficie	Population
RMR Montréal	6,4%	3,2%
CMM	6,0%	3,2%

¹ La MRC connaît cependant une forte croissance démographique depuis 2001. D'ailleurs, le décret gouvernemental estime, en date du 1^{er} janvier 2005, que la population totale serait de l'ordre de 117 170.

La Ville de Mascouche occupe la plus grande part du territoire par rapport à chacun des trois autres secteurs de Terrebonne pris individuellement, soit 40,8% de la superficie de la MRC; toutefois, avec une population de seulement 29 556 habitants, elle présente la plus faible densité d'occupation du territoire moulinois, soit 277 habitants au km². Ceci s'explique par sa grande proportion de terres agricoles et de superficies forestières. Principalement de vocation résidentielle, la Ville de Mascouche a vu sa fonction commerciale connaître une effervescence importante depuis l'implantation, en 2000, du mégacentre commercial à l'intersection des autoroutes 25 et 640, sans oublier le développement du secteur de l'aéroport. La vocation industrielle poursuit également son développement. La population et les principales fonctions urbaines de la ville de Mascouche sont concentrées dans la partie sud-ouest de la municipalité (*plan 3*).

Plan 3: Les pôles urbains (2001)



Terrebonne

Le secteur de Terrebonne possède le plus grand poids démographique de la MRC, avec 39,2% de la population totale du territoire. La densité dans ce secteur s'avère également la plus élevée, soit 598 habitants au km². On y retrouve trois pôles urbains: deux plus petits dans sa partie ouest et le pôle principal de la MRC, qui chevauche les secteurs de Lachenaie et de Terrebonne (*plan 3*). Toutes les fonctions urbaines y sont présentes.

Quant aux secteurs de La Plaine et de Lachenaie, ils sont de dimension similaire; toutefois, le secteur de Lachenaie possède une population un peu plus élevée et un noyau urbain beaucoup plus développé, ainsi qu'un parc industriel en expansion. De plus, la partie du territoire nommée *Lachenaie Est* a connu une forte croissance depuis les 5 dernières années. L'implantation du centre hospitalier Pierre-Le Gardeur, le développement du mégacentre Lachenaie, l'établissement d'un pavillon régional de l'Université de Montréal et la construction de nombreuses unités de logement de différents types (basse, moyenne et haute densité) ont accentué le poids démographique de cette partie du territoire. Pour sa part, le secteur de La Plaine s'avère plutôt de vocations résidentielle et agricole, sa zone industrielle, localisée près du chemin Sainte-Claire, est développée à pleine capacité et les commerces présents, sont principalement à desserte locale. D'ailleurs, cette évolution a orienté les responsables à déterminer l'emplacement des casernes.

1.3.2 L'évolution de la population

De 1966 à 2001, l'accroissement de la population de la MRC Les Moulins suit une progression quasi linéaire (*graphique 3*). Toutefois, de 1996 à 2001, la MRC a connu sa plus faible augmentation en nombre de personnes, soit un ajout de 6 874 résidants. Malgré ce constat, elle se situe au sommet des pourcentages d'accroissement démographique de 1966 à 2001, comparativement aux données des MRC voisines et de celles de la province de Québec. Ainsi, elle présente le plus haut pourcentage d'accroissement depuis 1966, soit 476%, contre 199% pour la MRC de l'Assomption, 223% pour la MRC de Laval et 264% pour celle de Thérèse-De Blainville (*tableau 4*).

Graphique 3 : L'évolution de la population de la MRC Les Moulins et de ses municipalités, 1966 à 2001

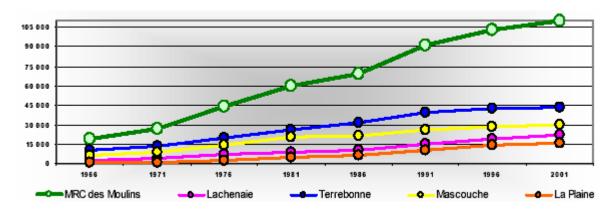


Tableau 4: L'évolution de la population, 1966-2001

		1966	1971	1976	1981	1986	1991	1996	2001	% accroissement 1966-2001
Mascouche		5 953	8 812	14 266	20 345	21 285	25 828	28 097	29 556	396%
	La Plaine	746	1 043	2 589	4 855	5 996	10 576	14 413	15 673	2001%
Terrebonne	Lachenaie	2 096	3 671	7 118	8 631	10 177	15 074	18 489	21 709	936%
	Terrebonne	10 326	13 507	19 683	25 941	31 310	39 678	42 214	43 149	318%
MRC des Mo	oulins	19 121	27 033	43 656	59 772	68 768	91 156	103 213	110 087	476%
MRC L'Assor	mption	34 755	41 036	52 124	65 148	73 717	91 537	102 188	103 977	199%
MRC Laval		106 088	228 010	246 243	268 335	284 164	314 398	330 393	343 005	223%
MRC Thérèse	e-de Blainville	35 819	51 963	62 257	74 156	79 744	104 693	119 240	130 514	264%
RMR Montréa	al	n.d	2 729 211	2 802 547	2 828 349	2 921 357	3 127 242	3 326 447	3 426 350	26% ¹
Province de 0	Québec	5 780 845	6 027 764	6 234 445	6 438 403	6 532 461	6 895 963	7 138 795	7 237 479	25%

Ces données reflètent une croissance des plus dynamiques si l'on considère que, pour cette même période, la province du Québec a subi une augmentation plutôt minime de 25%, alors que la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal connaissait une augmentation de 26% pour la période de 1971 à 2001. En ce qui concerne les municipalités à l'intérieur de la MRC Les Moulins, le secteur de La Plaine connaît le plus grand accroissement démographique, avec 2001% d'augmentation de 1966 à 2001, alors que le secteur de Lachenaie arrive en deuxième position avec 936%, puis Mascouche avec 396% et le secteur de Terrebonne avec 318%.

Tel que spécifié à la section 1.2.3, la MRC connaît un incroyable boom immobilier principalement depuis 2002. On peut donc en déduire que la population résidant sur le territoire de la MRC enregistrera encore une fois un accroissement important lors du recensement qui sera effectué en 2006. Si la tendance se maintient, on devrait dépasser les prédictions établies à partir des données de 2001 et antérieures, ce qui entraînera une croissance au niveau de la structure des services de sécurité incendie.

1.3.3 Les perspectives démographiques

Selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), toujours en se basant sur les données disponibles en 2001, la MRC Les Moulins se développerait à un rythme presque dix fois plus rapide que la Communauté urbaine de Montréal (CUM). En effet, de 2001 à 2021, on prévoit que la population de la MRC augmentera de 20,8% (soit 23 503 personnes), alors que cette augmentation serait évaluée à 2,6% (représentant 46 355 personnes) pour la CUM (*tableau* 5).

Dans l'éventualité où ces prédictions s'avèrent exactes, il est logique de penser que cela entraînera une hausse dans la construction de nouveaux logements. On prévoit alors que ces hausses seront surtout pour les secteurs de La Plaine et de Lachenaie qui, selon les données estimées, devraient accueillir d'ici 2021 jusqu'à 8 657 et 6 903 personnes, soit des augmentations de l'ordre de 49,0% et 32,3% par rapport à 2001. En date de mars 2005, on constate déjà l'effervescence de la construction de nouveaux logements dans les quatre (4) parties du territoire, tel qu'expliqué précédemment. Si l'on considère qu'en 2001, on évaluait que les ménages de la MRC comptaient 2,9 personnes, un calcul quelque peu simpliste permet d'estimer que les nouvelles unités de logement construites au cours des trois (3) dernières années (2002 à 2004) hébergent environ 16 640 personnes. On ne peut cependant en déduire qu'il s'agit d'un nombre net de nouveaux résidants puisque certains d'entre eux sont peut-être des résidants actuels qui se relocalisent sur le territoire de la MRC, mais on ne peut nier que ces données démontrent un accroissement important de la population des deux villes.

Afin de mieux suivre le développement urbain, les services d'incendie locaux participeront à la planification de l'urbanisation effectuée par les municipalités.

Tableau 5: Les perspectives démographiques 2001-2021

	1991	1996	2001	2006	2011	2016	2021	Variation 20	001-2021
Mascouche	25 844	28 092	29 785	31 048	32 042	32 834	33 473	3 688	12,4%
La Plaine	10 579	14 429	17 671	20 347	22 581	24 527	26 328	8 657	49,0%
Lachenaie	15 082	18 500	21 346	23 627	25 506	27 011	28 249	6 903	32,3%
Terrebonne	39 686	42 194	44 184	45 634	46 744	47 655	48 439	4 255	9,6%
MRC Moulins	91 191	103 215	112 986	120 656	126 873	132 027	136 489	23 503	20,8%
CUM	1 775 814	1 775 705	1 780 587	1 788 059	1 799 107	1 813 338	1 826 942	46 355	2,6%
COM	1773014	1775705	1760 367	1 700 009	1 799 107	1 013 330	1 020 942	40 333	_

1.4 L'ÉCONOMIE

1.4.1 L'activité économique

Revenu et salaire des individus

Dans la MRC Les Moulins, le revenu d'emploi moyen et le revenu total moyen des personnes occupées de 15 ans et plus sont légèrement supérieurs par rapport à sa région administrative (Lanaudière), soit 31 778\$ et 33 123\$ contre 30 612\$ et 32 258\$. Il en est de même pour le revenu médian où l'on dénote une différence de 2 050\$ supérieure au revenu de la région de Lanaudière. Notons que contrairement au revenu moyen (qui est le revenu total des particuliers divisé par le nombre de particuliers), le revenu médian est le revenu se situant au milieu de l'ensemble des revenus des personnes de la MRC. Pour la MRC Les Moulins, le revenu médian d'emploi et le revenu total médian sont respectivement de 29 031\$ et 30 257\$, alors que pour la région de Lanaudière, ils se situent à 26 981\$ et 28 894\$. Toutefois, si on compare les revenus tant moyens que médians de la MRC Les Moulins avec ceux des MRC voisines (MRC de Laval ou de Thérèse-De Blainville), on s'aperçoit que les revenus de la MRC Les Moulins sont inférieurs. Notons également que les revenus des femmes se révèlent toujours inférieurs à ceux des hommes.

Les salaires des personnes occupées de 15 ans et plus de la MRC Les Moulins représentent des taux horaires moyens et hebdomadaires moyens légèrement inférieurs à ceux du Québec (*tableau 6*), avec 18,10\$/h et 736\$/semaine pour la MRC comparativement à 18,50\$/h et 753\$/semaine pour le Québec, mais situés à un niveau supérieur par rapport à la région de Lanaudière.

Tableau 6: Les salaires en 2000, MRC Les Moulins

		Total - Personnes occupées salariées de 15 ans et plus	Total - Travaillé 49 semaines et plus en 2000 ET travaillé 30 heures et plus durant la semaine de référence ET ayant reçu des Salaires et traitements en 2000	Taux hebdomadaire moyen	Taux horaire moyen
	Total	51 290	28 950	736	18,1
MRC des Moulins	Masculin	27 125	17 275	842	20,1
	Féminin	24 165	11 675	580	15,2
	Total	48 170	28 070	790	19,5
MRC L'Assomption	Masculin	25 335	16 580	907	21,7
	Féminin	22 835	11 495	621	16,3
	Total	163 290	88 935	721	17,7
Lanaudière	Masculin	87 295	53 550	816	19,5
	Féminin	76 000	35 380	576	15,2
	Total	3 054 070	1 653 955	753	18,5
Québec	Masculin	1 588 345	953 185	849	20,2
	Féminin	1 465 725	700 765	622	16,1

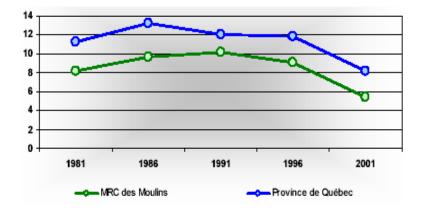
Revenu des ménages

Si le revenu et le salaire des individus de la MRC Les Moulins semblent plus faibles que ceux des MRC voisines, le revenu moyen des ménages est pour sa part relativement supérieur. Le revenu moyen des ménages de la MRC Les Moulins était de 57 495\$ pour l'année 2000, ce qui constitue le 2^e niveau plus élevé des MRC de la région de Lanaudière. Il est également plus élevé que ceux de la province de Québec, de la RMR et de la CUM, et presqu'équivalent à la MRC de Laval. Avec une différence de 7 497\$ de plus que le revenu moyen par ménage des québécois, ce qui représente 15% de plus, la MRC se situe dans les premiers rangs en matière de revenu moyen des ménages. On pourrait expliquer ce phénomène en partie par le fait que les ménages de la MRC Les Moulins sont de plus grande taille que ceux des MRC voisines, de la RMR de Montréal ou du Québec.

Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage

Depuis les dernières années, les taux de chômage, tant de la MRC Les Moulins que du Québec, sont à la baisse. En observant le *graphique 4*, on peut voir que de 1996 à 2001, le taux de chômage a diminué de façon spectaculaire, passant de 11,8% à 8,2% pour le Québec, et de 9,1 % à 5,4% pour la MRC Les Moulins.

Graphique 4: L'évolution du taux de chômage (%), MRC Les Moulins, Province de Québec, 1981-2001



La MRC Les Moulins reflète une situation économique très avantageuse. Son taux d'activité et son taux d'emploi, et ce, tant pour les hommes que pour les femmes, se distinguent comme étant les plus élevés de la région de Lanaudière.

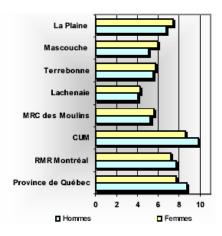
À l'intérieur de la MRC, les secteurs de La Plaine et de Lachenaie obtiennent des taux fort impressionnants. Au niveau du chômage, la MRC possède par conséquent un des taux les plus bas de la Rive-Nord, avec un taux de 5,2% pour les hommes et de 5,6% pour les femmes. La MRC détient un écart de 4,6 points de pourcentage par rapport aux taux de chômage des hommes de la CUM et de 3 points de pourcentage pour celui des femmes (*tableau 7*).

Tableau 7: Le taux d'activité, le taux d'emploi et le taux de chômage (%) (2001)

	Taux d'	activité	Taux d	'emploi	Taux de	chômage
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Mascouche	79,7	65,3	75,7	61,5	5,0	5,9
La Plaine	82,2	65,1	76,6	60,4	6,7	7,4
Lachenaie	83,5	70,8	80,1	67,8	4,0	4,2
Terrebonne	76,1	64,5	72,0	60,8	5,5	5,7
MRC des Moulins	79,3	66,0	75,2	62,3	5,2	5,6
MRC D'Autray	68,6	52,5	64,3	49,0	6,3	6,7
MRC L'Assomption	76,3	63,4	72,8	59,9	4,6	5,5
MRC Joliette	68,4	56,0	63,0	51,3	8,0	8,4
MRC Matawinie	59,2	45,3	51,8	40,5	12,4	10,7
MRC Montcalm	68,2	52,1	62,0	46,8	9,1	10,3
Région de Lanaudière	70,0	55,9	64,9	51,6	7,6	7,9
MRC Laval	73,4	60,7	69,2	57,3	5,7	5,6
MRC Thérèse-De Blainville	79,1	66,3	75,4	62,7	4,8	5,3
CUM	69,7	56,6	62,9	51,7	9,8	8,6
RMR Montréal	72,5	59,5	66,9	55,2	7,7	7,2
Province de Québec	71,1	57,7	64,9	53,2	8,7	7,7

Notons également que, contrairement à la CUM, la RMR de Montréal et la province de Québec, les femmes de la MRC Les Moulins ont un taux de chômage plus élevé que les hommes (*graphique 5*). On remarque la même situation avec la presque totalité des MRC de la région de Lanaudière, ainsi que celles de la Rive-Nord. Le taux d'emploi des hommes y est donc l'un des plus élevés avec une proportion de 75,2%.

Graphique 5: Le taux de chômage (%) (2001)



Travail

Les travailleurs de la MRC Les Moulins sont pour la grande majorité des employés rémunérés, tout comme chez les MRC voisines et la CUM (*tableau 8*). En effet, on retrouve environ 90% de travailleurs rémunérés et environ 88% ayant un statut d'employé dans tous ces endroits. Outre les travailleurs rémunérés, on retrouve également, dans la MRC Les Moulins, un certain nombre de travailleurs autonomes oeuvrant au sein d'une entreprise non constituée en société, soit 6,3%. Cette proportion de travailleurs autonomes, bien qu'elle soit faible, s'avère plus élevée que celle des MRC de l'Assomption et de Laval, qui affichent respectivement des taux de 5,9% et 6%.

Tableau 8: La population active de 15 ans et plus selon la catégorie de travailleurs (2001)

	Masc	ouche	La	Plaine	Lac	nenaie	Terre	bonne		MRC		MRC		MRC		MRC		CUM
									des M	oulins	L'Assor	nption		Laval	T-De Bla	inville		
Catégorie de travailleurs - Sans objet	240	1,5%	190	2,3%	165	1,3%	455	1,9%	1 045	1,7%	905	1,6%	3 455	1,9%	1 100	1,5%	33 125	3,5%
Toutes les catégories de travailleurs	16 045	98,5%	8 050	97,8%	12 390	98,7%	23 160	98,1%	59 650	98,3%	55 760	96,4%	180 320	98,1%	70 150	98,5%	904 100	96,5%
Travailleurs rémunérés	14 955	91,8%	7 475	90,8%	11 575	92,2%	21 675	91,8%	55 685	91,7%	52 250	92,2%	168 850	91,9%	65 545	92,0%	843 465	90,0%
Employés	14 325	87,9%	7 230	87,8%	11 055	88,1%	20 840	88,2%	53 455	88,1%	50 055	88,3%	161 460	87,9%	62 325	87,5%	810 965	86,5%
Travailleurs autonomes ¹	635	3,9%	240	2,9%	520	4,1%	840	3,6%	2 230	3,7%	2 195	3,9%	7 390	4,0%	3 220	4,5%	32 500	3,5%
Sans personnel rémunéré	275	1,7%	130	1,6%	195	1,6%	405	1,7%	1 000	1,6%	770	1,4%	2 805	1,5%	1 035	1,5%	14 460	1,5%
Avec personnel rémunéré	360	2,2%	110	1,3%	325	2,6%	435	1,8%	1 230	2,0%	1 420	2,5%	4 590	2,5%	2 190	3,1%	18 040	1,9%
Travailleurs autonomes ²	1 070	6,6%	550	6,7%	775	6,2%	1 445	6,1%	3 835	6,3%	3 335	5,9%	11 025	6,0%	4 480	6,3%	59 060	6,3%
Sans personnel rémunéré	860	5,3%	420	5,1%	505	4,0%	1 085	4,6%	2 870	4,7%	2 290	4,0%	8 010	4,4%	3 000	4,2%	44 330	4,7%
Avec personnel rémunéré	205	1,3%	125	1,5%	265	2,1%	365	1,5%	965	1,6%	1 045	1,8%	3 015	1,6%	1 475	2,1%	14 735	1,6%
Travailleurs familiaux non rémunérés	25	0,2%	25	0,3%	40	0,3%	35	0,1%	125	0,2%	180	0,3%	445	0,2%	130	0,2%	1 575	0,2%
Population active totale	16 290	100,0%	8 235	100,0%	12 550	100,0%	23 615	100,0%	60 695	100,0%	56 670	100,0%	183 775	100,0%	71 245	100,0%	937 225	100,0%

Au travail, 70,6% des travailleurs parlent uniquement une seule langue, et il s'agit du français dans 98,7% des cas (*tableau 9*). Une proportion de 29,4% des travailleurs parlent cependant plus d'une langue au travail, et tout comme les langues parlées à la maison, il s'agit essentiellement du français et de l'anglais.

Tableau 9 La population active de 15 ans et plus selon la langue utilisée au travail (2001)

	Mascouche	La Plaine	Lachenaie	Terrebonne	MRC	MRC	MRC	CUM	RMR	Province
					des Moulins	Laval	T-De Blainville		Montréal	de Québec
Réponses uniques	71,0%	76,3%	67,3%	70,2%	70,6%	50,1%	59,5%	44,1%	50,6%	64,8%
Anglais	1,6%	0,6%	1,7%	1,2%	1,3%	7,4%	3,2%	26,6%	15,1%	7,6%
Français	98,4%	99,3%	98,3%	98,8%	98,7%	91,7%	96,2%	71,6%	83,9%	91,9%
Langues non officielles	0,0%	0,2%	0,1%	0,1%	0,0%	0,8%	0,6%	1,7%	1,0%	0,5%
Italien	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	66,7%	10,0%	0,0%	10,6%	9,0%	6,4%
Autres langues	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	90,0%	98,1%	89,5%	91,0%	93,6%
Réponses multiples	29,0%	23,7%	32,7%	29,8%	29,4%	49,9%	40,5%	55,9%	49,4%	35,2%
Anglais et français	98,2%	97,7%	98,1%	97,4%	97,8%	90,9%	97,4%	89,7%	92,2%	93,3%
Anglais et langue non officielle	0,5%	0,0%	0,5%	0,1%	0,3%	1,9%	0,4%	2,5%	1,9%	1,8%
Français et langue non officielle	0,4%	0,8%	0,5%	0,6%	0,6%	2,1%	0,7%	2,5%	1,8%	1,8%
Anglais, français et langue non officielle	0,9%	1,8%	1,1%	1,8%	1,4%	5,1%	1,5%	5,2%	4,0%	3,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Un certain nombre de personnes parlant italien habitent dans la MRC; par conséquent, on retient que parmi les travailleurs qui utilisent une langue autre que le français ou l'anglais au travail, 66,7% d'entre eux utilisent l'italien. Mentionnons toutefois que le pourcentage de langues non officielles parlées au travail est très faible (moins de 0,1%). Si on examine la situation des MRC voisines, de la CUM, de la RMR et du Québec, on s'aperçoit que le pourcentage de personnes parlant plus d'une langue au travail y est beaucoup plus élevé; ainsi, il varie entre une proportion de 35,2% pour le Québec jusqu'à 55,9% pour la CUM, alors que la MRC Les Moulins se situe à 29,4%. On constate que l'usage de l'anglais est plus fréquent dans les territoires autres que la MRC Les Moulins. La MRC affiche donc un profil

de travailleurs majoritairement francophones, si on la compare avec la CUM, la RMR ou le Québec et ce facteur n'aura aucun impact sur la sécurité incendie.

Industries et commerces

La MRC Les Moulins regroupe plusieurs aires industrielles et commerciales importantes. Parmi les industries présentes, 73% des emplois sont du secteur tertiaire, 26% du secteur secondaire et seulement 1% du secteur primaire. La présence d'emplois relatifs au milieu agricole s'avère très faible sur le territoire de la MRC; on retient plutôt que les emplois sont davantage axés dans les secteurs tertiaire et secondaire.

À l'intérieur du volume d'emploi des activités secondaires, les industries de fabrication dominent avec une proportion de 68% des emplois; ces dernières apparaissent en plus grand nombre dans le secteur de Terrebonne avec 4 150 emplois.

Pour ce qui est du secteur tertiaire, les industries de *commerce de détail* et de *soins de santé et assistance sociale* offrent les plus hauts pourcentages d'emploi, avec respectivement des proportions de 19% et 12%. C'est dans le secteur de Terrebonne que l'on retrouve le plus grand nombre d'emplois reliés à ces 2 catégories d'industries.

Secteur primaire : agriculture

En 1999, la zone agricole de la MRC Les Moulins est estimée à 14 670 hectares, ce qui correspond à 55,7 % du territoire de la MRC et 7,1 % de la zone agricole de la région de Lanaudière. La majorité de la zone agricole permanente de la MRC Les Moulins, soit 52%, se trouve dans la Ville de Mascouche.

Comme en maints endroits au Québec, la zone agricole de la MRC Les Moulins a subi une diminution depuis 1986, perdant 5 432 hectares entre 1986 et 1999, soit une réduction de 27%. Parmi les MRC de la région de Lanaudière, la MRC Les Moulins est celle qui a eu le retrait de la zone agricole de la plus grande superficie. Cette situation peut s'expliquer en grande partie par sa proximité aux villes de Laval et Montréal, ainsi qu'au fait qu'elle est la MRC la plus urbaine de la région de Lanaudière.

Si on étudie les taux d'occupation de la zone agricole dans la MRC Les Moulins, on constate que le niveau de dynamisme a diminué de 7,3% depuis 1995. Mentionnons également qu'en 1997, le taux de location dans la MRC est le plus élevé de sa région, soit 32,6% comparativement à 26,8% pour Lanaudière.

Le nombre d'exploitations agricoles a également diminué de 7,5%, et la superficie agricole de la MRC est la plus petite parmi les MRC de la région administrative de Lanaudière. Les fermes possèdent en moyenne 57 hectares par entreprise, soit la plus petite superficie des MRC de Lanaudière.

Conséquemment, la valeur totale du capital agricole (terres, bâtiments, machinerie et bétail) a diminué de 2,4%, passant de 58,6 millions de dollars en 1991 à 57,2 millions de dollars en 1996. À l'opposé, la valeur moyenne des fermes a subi une augmentation de 16,5% en passant de 327 000\$ en 1991 à 381 000\$ en 1996. Toutefois, malgré cette augmentation, la valeur moyenne des entreprises agricoles de la MRC Les Moulins demeure inférieure à la moyenne lanaudoise.

Les trois types de productions ayant une valeur des ventes la plus élevée sont:

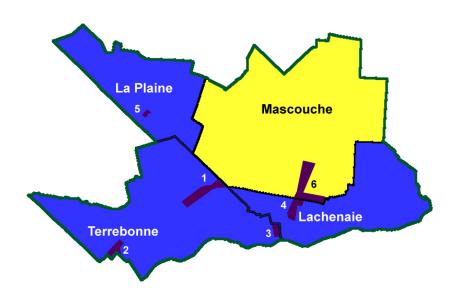
- la production laitière,
- le gazon,
- le maïs-grain.

Industries

Quatre-vingt-neuf pour cent (89%) des industries de la MRC ont moins de 50 employés. Les micro-entreprises (0-4 employés) représentent 28%, et les petites entreprises (5-49 employés) représentent pour leur part 61% des établissements. La MRC ne possède que 1% de grandes entreprises, c'est-à-dire de 200 employés et plus.

Se localisant majoritairement dans le secteur de Terrebonne, puis à Mascouche, les entreprises du territoire sont en grande partie de nature manufacturière. En effet, 57% des entreprises de la MRC se situent dans le secteur de Terrebonne, alors que ce secteur compte 59% des entreprises manufacturières de la MRC. Ceci peut s'expliquer par le fait que le secteur de Terrebonne possède trois parcs industriels (*plan 4*) totalisant une superficie d'environ 398 ha. Notons toutefois que 22% des entreprises se situent dans la Ville de Mascouche et 17% dans le secteur de Lachenaie; ces territoires sont en plein essor et possèdent également des parcs industriels d'une capacité d'accueil potentiellement élevée.

Plan 4: La localisation des parcs industriels (2003)



La majorité des entreprises de la MRC, soit 225 sur les 395, se situent dans le secteur de Terrebonne. Cent quatre-vingt-dix (190) d'entre elles sont localisées à l'intérieur des 3 parcs industriels de ce secteur *(tableau 10)*, ce qui représente près de la moitié des entreprises de la MRC.

Tableau 10 : La répartition des entreprises de la MRC Les Moulins selon les parcs industriels (2003)

	Parc et superficie			Entreprises			Emplois	
			Total	Manufacturiè	ere seulement	Total	re seulement	
1	Parc industriel Terrebonne (640)	220ha	140	100	71%	3343	2800	84%
2	Parc industriel Terrebonne (Ouest)	188ha	34	26	76%	1873	1578	84%
3	Parc industriel Terrebonne (Léveillé)	90ha	16	10	63%	809	751	93%
4	Parc industriel Lachenaie	46ha	62	46	74%	935	761	81%
5	Parc industriel La Plaine	28ha	7	4	57%	57	28	49%
6	Parc industriel Mascouche	200ha	65	31	48%	1222	732	60%
Aill	Ailleurs que dans les parcs industriels -		71	67	94%	1251	1097	88%
TC	TAL	772	395	284	72%	9490	7747	82%

On constate également que le parc industriel de Mascouche, d'une superficie de 200 hectares, regroupe 65 entreprises, ce qui nous indique que ce parc a un potentiel élevé de développement si on le compare aux 140 entreprises qui se trouvent dans le parc industriel de la 640 dans le secteur de Terrebonne qui est de taille similaire.

Notons également que 71 entreprises se situent ailleurs que dans les parcs industriels. On note que 94% de ces entreprises, soit 67, sont de nature manufacturière.

Parmi les industries manufacturières, les industries de fabrication de produits métalliques, des produits de matières plastiques, de meubles et des articles d'ameublement, ainsi que de bois dominent sur le territoire. Effectivement, 17,4% des entreprises manufacturières fabriquent des produits métalliques; 6,4% des entreprises sont du domaine des produits de matières plastiques et 7,7% des entreprises touchent le secteur du meuble et des articles d'ameublement pour un total de 10% des emplois.

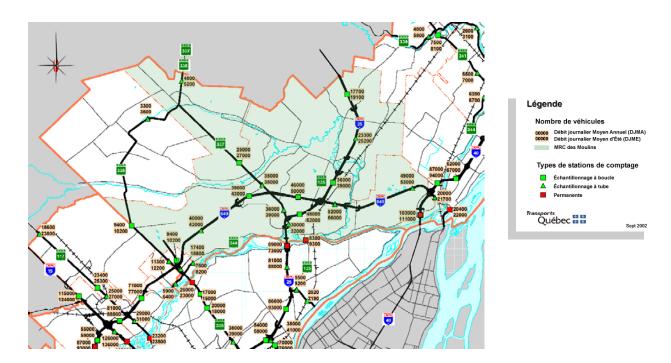
L'industrie du bois est également importante avec une proportion de 5,9% des entreprises de la MRC. Du côté des entreprises autres que manufacturières, la catégorie la plus importante s'avère les *entrepreneurs spécialisés* avec une part de 8,2% des entreprises de la MRC. Ces industries occupent des bâtiments relativement récents, construits en conformité avec une réglementation basée sur le *Code national de Prévention des Incendies* (CNPI), lequel prévoit des mécanismes d'autoprotection.

1.5 LES RÉSEAUX DE TRANSPORT

1.5.1 L'accessibilité régionale et le réseau routier local (réseaux routier, ferroviaire et aérien)

La MRC Les Moulins bénéficie d'une très bonne accessibilité via les réseaux routiers. En effet, elle est traversée par les autoroutes 640, 25 et 40, ainsi que par les routes régionales 125, 335, 337 et 344, qui permettent une liaison rapide avec Montréal et les MRC voisines (*plan 5*). En plus de ce réseau routier supérieur, la MRC est dotée d'un réseau ferroviaire composé de 2 voies ferrées appartenant au Canadien Pacifique. La première, qui traverse les territoires de Terrebonne et Mascouche dans l'axe nord-sud, assure une liaison entre Montréal et Québec pour le transport de marchandises. La deuxième, complètement à l'extrémité Est de la MRC, assure la desserte tant des personnes que des marchandises sur le tronçon Montréal-Saguenay-Lac-St-Jean, en passant par Joliette et Shawinigan.

Plan 5 Les réseaux routier et ferroviaire



Les implantations récentes et à venir de bâtiments justifient l'aménagement de trois nouveaux échangeurs :

- sur l'autoroute 25 à Mascouche, afin d'augmenter l'accessibilité au mégacentre, au parc industriel et aux zones résidentielles situées à proximité;
- sur l'autoroute 640, dans le secteur Lachenaie, afin de desservir le nouveau centre hospitalier, le mégacentre et les zones résidentielles situées à proximité ;
- sur l'autoroute 640, dans le secteur Terrebonne, afin d'augmenter l'accessibilité aux parcs industriels de Terrebonne (incluant les anciens terrains de la Défense nationale) et au projet entourant le golf de calibre PGA.

De plus, la mise en place d'un train de banlieue Mascouche-Terrebonne-Laval-Montréal pour le transport des personnes est prévue à très court terme. Ainsi, en complément à la voie réservée pour les autobus de l'autoroute 25, qui a vu le jour en novembre 2001, l'implantation du train de banlieue permettrait une desserte efficiente et écologique vers Laval et Montréal.

La MRC dispose d'un seul aéroport, situé en bordure de l'autoroute 640, à Mascouche. Cet aéroport a pour principales vocations : le vol de plaisance et les cours de pilotage. Quatre (4) écoles de pilotage et un service de vols nolisés y sont basés.

L'accessibilité régionale de la MRC est donc en voie de devenir de plus en plus efficace et diversifiée, tout en adoptant une perspective de développement durable pour l'avenir.

En ce qui concerne son réseau routier local, la MRC Les Moulins possède plusieurs rues collectrices, le tout facilitant les déplacements au sein du territoire des véhicules d'urgence (carte 1).

1.5.2 Les autres réseaux de transport

La MRC est traversée par plus de dix (10) corridors d'énergie hydro-électrique, deux (2) gazoducs et un oléoduc. On retrouve également trois (3) postes de transformation d'Hydro Québec et un poste de compression de Gazoduc TQM.

En ce qui concerne les gazoducs, des études récentes effectuées dans le cadre du prolongement du gazoduc TQM vers le *Portland Natural Gaz Transmission System* (PNGTS) ont permis d'évaluer l'ampleur du risque de ce type d'infrastructures ainsi que sa probabilité d'occurrence. Ainsi, la probabilité qu'une explosion ait lieu à l'intérieur du poste de compression a été estimée à 1 chance sur 1000 par année, tandis que la probabilité de rupture complète ou partielle d'une section du gazoduc a été estimée à 4,7 chances sur un million par kilomètre, par année. Pour la section du gazoduc qui traverse le territoire du secteur Lachenaie, la probabilité annuelle de mortalité est de un sur un million jusqu'à une distance de 317 mètres du gazoduc. En vertu des normes du *Conseil canadien des accidents industriels majeurs* (CCAIM), aucun bâtiment institutionnel ou de développements résidentiels ou commerciaux de haute densité ne devrait être implanté à l'intérieur de cette marge. ²

À noter que les installations des réseaux de transport d'hydrocarbures par pipelines souterrains sur notre territoire correspondent aux normes de sécurité de l'*Office national de l'énergie*.

1.6 LES IMPACTS AU NIVEAU DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

La présente description des caractéristiques du territoire ainsi que des profils sociodémographique et socio-économique de la MRC Les Moulins permettent de dégager les grandes tendances d'évolution du territoire et les perspectives de son développement pour les années à venir. Plusieurs des composantes qui ont été abordées doivent de plus être considérées lors de l'analyse des besoins en sécurité incendie.

On constate que la MRC Les Moulins se caractérise par une population québécoise francophone jeune. La majorité des résidants sont propriétaires et vivent dans des ménages familiaux de grande taille, comparativement à la moyenne provinciale.

La population et les activités urbaines se concentrent principalement à l'intérieur des périmètres d'urbanisation, ce qui confirme leur localisation à proximité des grands axes routiers et des services d'urgence offerts permettant un temps de déplacement réduit des services de sécurité incendie.

Bovar environnemental, <u>Analyse et calcul de risques pour le prolongement du gazoduc TQM vers le Portland Natural Gaz Transmission System</u>, mars 1997

Ayant une densité d'occupation relativement faible comparativement à la région métropolitaine de recensement de Montréal, le mode de déplacement privilégié est l'automobile, tant pour le travail que pour tout autre motif. La MRC Les Moulins poursuit ses efforts afin de changer cette situation et d'introduire une plus grande part de transport collectif et autres modes de transports alternatifs. L'aménagement d'une voie réservée sur l'autoroute 25, ainsi que le développement du réseau cyclable seront complétés par l'implantation à court terme d'un train de banlieue reliant la MRC à Montréal. Ces mesures auront pour effet de réduire les embouteillages afin de minimiser les contraintes dues au temps de déplacements des véhicules d'urgence.

Les infrastructures de transport sont bien déployées sur le territoire de la MRC. La présence de trois autoroutes importantes (25, 40 et 640) et la construction à court terme de 3 nouveaux échangeurs (deux à Terrebonne et un à Mascouche) permettent d'améliorer le temps de réponse des véhicules d'urgence. Le réseau ferroviaire est principalement utilisé pour le transport des marchandises, dont des matières dangereuses. Les services d'incendie de Mascouche, Terrebonne et Repentigny se sont regroupés et ont une entente de service avec Montréal pour intervenir au moment d'un déversement de matières dangereuses de niveau A.

L'aéroport de Mascouche s'avère quant à lui utilisé principalement à des fins de plaisance et ne représente aucun risque particulier. Toutes les infrastructures de transport d'énergie (électricité, gaz, pétrole) présentes sur le territoire sont pour leur part implantées selon les normes de sécurité en vigueur.

Avec un taux de chômage parmi les plus bas de la Rive-Nord, la MRC Les Moulins bénéficie d'une situation économique saine. Spécialisée dans les métiers, le transport et la machinerie, la MRC possède sur son territoire un grand nombre d'industries manufacturières principalement concentrées dans les matières plastiques, le bois, l'ameublement et les produits métalliques.

Les parcs industriels étant récents, donc ils répondent à la réglementation. Cependant, le parc Léveillé du secteur Terrebonne s'avère en partie un peu plus ancien, mais on constate que les bâtiments ont été rénovés afin de répondre aux normes applicables.

Le cégep de Terrebonne, le centre de formation professionnel (CFP) des Moulins, le centre hospitalier Pierre-Le Gardeur et les campus régionaux de l'Université de Montréal et de l'UQAM sont tous des constructions ou rénovations ayant moins de 5 ans. De plus, ils sont situés à proximité des services incendies.

Le centre commercial Les Galeries de Terrebonne, de type mail intérieur, constitue un des premiers ensembles commerciaux sur le territoire de la MRC. Sa construction s'avère tout de même récente et répond aux normes de sécurité en vigueur. Pratiquement tous les autres bâtiments commerciaux présents dans les deux villes sont de type isolé. Les exemples les plus flagrants s'avèrent les mégacentres de Mascouche et de Lachenaie; dont l'implantation a débuté il y a moins de 5 ans.

Le parc immobilier résidentiel de la MRC, jusqu'à maintenant constitué en grande majorité de maisons individuelles non attenantes, connaîtra une plus grande variation dans la typologie des logements au cours des prochaines années. On constate déjà la densification de certaines parties du territoire dans lesquelles des bâtiments allant de 4 à 6 étages (condos et appartements) sont envisagés. L'implantation de ce type de bâtiments étant donc récente, elle ne devrait pas s'avérer problématique au niveau de la sécurité incendie. Il en est de même pour la valeur croissante des bâtiments tant unifamiliaux que multifamiliaux puisque ces nouvelles constructions doivent répondre aux normes de sécurité applicables.

Les particularités propres aux composantes patrimoniales, culturelles et naturelles seront retenues lors de l'analyse des priorités en matière de prévention et d'intervention.

Concernant les divers plans d'eau présents sur le territoire de la MRC, il est possible que des interventions en sauvetage nautique soient requises, mais celles-ci devraient être plutôt marginales (cas exceptionnels), donc les impacts s'avèrent faibles.

Accueillant plusieurs migrants des MRC voisines et de la région métropolitaine de recensement de Montréal, la MRC Les Moulins est en plein essor depuis 2002. En effet, même si la MRC a connu un certain creux en ce qui concerne la construction de nouveaux logements pendant les années 90, les années 2002, 2003 et 2004 ne cessent d'obtenir un nombre record d'unités de logement construites.

On prévoit que la MRC Les Moulins continuera de se développer énormément au cours des prochaines années; il est donc nécessaire de bien orienter son développement, en concertation avec les services de sécurité incendie et les services d'urbanisme, afin de maintenir son dynamisme et sa bonne qualité de vie.

Donc, avec une population relativement jeune et un parc immobilier diversifié qui sont en pleine croissance sur le territoire de la MRC Les Moulins (ce qui favorise le recrutement de pompiers), les services d'incendie présents doivent tenir compte de tous les risques et les classer selon leur catégorie afin d'offrir à la population, sur l'ensemble du territoire, une protection optimisée en matière de prévention et d'intervention.

2.1 LES RESSOURCES HUMAINES

Le recensement des ressources humaines concerne les effectifs affectés à la sécurité incendie et la formation du personnel.

2.1.1 Les effectifs affectés à la sécurité incendie

La section 2.1.1 fait le recensement et l'évaluation des effectifs en rapport avec le nombre de pompiers et d'officiers de chacune des municipalités. Au total, les autorités locales disposent de 99 pompiers, 22 officiers permanents ou à temps partiel, tel que démontré au *tableau 11*. La couverture actuelle du territoire de la MRC est la suivante: la municipalité de Mascouche a son propre service d'incendie qui assure la protection sur l'ensemble de son territoire. La municipalité de Terrebonne a son propre service d'incendie qui assure la protection des secteurs Centre, La Plaine et Lachenaie. Pour le secteur de Lachenaie est, il existe une entraide automatique avec Repentigny. Pour le secteur de Terrebonne ouest, une entente de fourniture de service a été conclue avec la municipalité de Bois-des-Filion pour la protection incendie concernant l'intervention seulement. Les services d'incendie des villes de Mascouche et Terrebonne ont établi des ententes d'assistance mutuelle avec les municipalités limitrophes, telles que décrites au *tableau 12*.

Tableau 11 : Les effectifs affectés à la sécurité incendie (2005)

Les autorités		Nombre de	pompiers		Nombre d'o	fficiers
locales et la MRC	Permanent	Préventionniste/ pompier permanent	Préventionniste/ pompier partiel	Partiel	Permanent	Partiel
Mascouche			14	18	2	5
Terrebonne		8*		59	3	12
MRC		8*	14	77	5	17
WIRC		22				

^{*}Embauchés le 1^{er} janvier 2005 (action N° 7 du plan de mise en œuvre de Terrebonne)

Tableau 12 : Les municipalités avec lesquelles les Villes de Mascouche et Terrebonne ont établi une entente d'assistance mutuelle

Mascouche	Terrebonne
Repentigny	Bois-des-Filion
Saint-Alexis de Montcalm	Laval
Sainte-Anne-des-Plaines	Mascouche
Saint-Calixte	Montréal
Saint-Esprit	Repentigny
Sainte-Julienne	Sainte-Anne-des-Plaines
Saint-Lin-Laurentides	
Saint-Roch-de-l'Achigan	
Terrebonne	

2.1.2 La formation du personnel en sécurité incendie

La section 2.1.2 fait le bilan de la formation du personnel. La formation des pompiers est complétée à 100%. Cette formation des pompiers est complétée et maintenue selon les exigences minimales établies par le Programme de formation recommandé pour les pompiers et officiers à temps partiel (*tableau 13*).

Tableau 13: Le bilan de la formation des pompiers (2005)

Les autorités	Le nombre	L	Le nombre de pompiers ayant complété les modules									
locales et la MRC	de pompiers	1	2	3	4	5	6	7	8	9	DEC TPI	
Mascouche	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	14	
Terrebonne	67	67	67	67	67	67	67	67	67	67	22	
MRC	99	99	99	99	99	99	99	99	99	99	36	
Actions	Terrebon	Mascouche: Nº 16 du plan de mise en œuvre Terrebonne: Nº 17 du plan de mise en œuvre MRC: Nº 11 du plan de mise en œuvre										

De plus, 89% de la formation des officiers est complétée selon le programme *Profil 2 : Gérer l'intervention* exigée par le *Règlement sur la formation des membres permanents des services d'incendie (R.R.Q., c. P-23, r.1)* et préconisée par le *Programme de formation recommandé pour les pompiers et officiers à temps partiel* (tableau 14).

Tableau 14: La formation des officiers et le profil 2 (2005)

]	Le nom	<mark>bre d'officiers ay</mark>	ant complété les mo	odules 1 à 9 et le	profil 2				
Les autorités locales et la MRC	Le nombre d'officiers	Modules 1 à 9	AEC DEC TPI	Stratégie et tactique d'intervention	Mesures de sécurité sur une scène d'intervention	Gestion d'une intervention d'urgence	Recherche de causes et de circonstances d'un incendie				
Mascouche	7	7	4	7	5	5	4				
Terrebonne	15	15	14	15	14	14	14				
MRC	22	22	18	22	19	19	18				
WIRC	22	100%	82%	100%	86%	86%	82%				
	Mascouche: Nº 16 du plan de mise en œuvre										
Actions	Terrebonno										
	MRC: Nº 1	I du plan	de mis	e en oeuvre							

Les autorités locales compléteront la formation des officiers selon les besoins au cours des prochaines années, comme chacune des municipalités l'a précisé par les actions inscrites dans leur plan de mise en œuvre respectif.

La formation continue et annuelle dispensée par les services de sécurité incendie de la MRC sera maintenue à 48 heures minimum, par pompier, selon la norme NFPA 1 500, soit 24 heures sur les incendies des bâtiments et 24 heures sur les autres types d'incendie.

2.2 LES RESSOURCES MATÉRIELLES

Les ressources matérielles recensées concernent les casernes, les véhicules d'urgence, les équipements, les points d'eau, l'aqueduc, les poteaux d'incendie et la gestion des appels d'urgence en référence au document sur le recensement réalisé dans le cadre du schéma de couverture de risques.

2.2.1 Les casernes

La section 2.2.1 fait le recensement des casernes en rapport avec le nombre, la désignation, l'adresse et le nombre de portes, de baies et leurs caractéristiques (*tableau 15*). En 2005, la caserne 1 de la ville de Terrebonne sera relocalisée, la nouvelle caserne 3 sera opérationnelle, ce qui permettra d'optimiser la couverture des secteurs Centre et Lachenaie.

L'ouverture de la caserne 3 mettra fin à l'entente d'entraide automatique avec Repentigny. La carte 6 du présent document, indique la localisation des casernes sur le territoire régional (actions N^{os} 21 et 22 du plan de mise en œuvre de Terrebonne).

De plus, la Ville de Mascouche procédera à la construction d'une nouvelle caserne ou au réaménagement de la caserne actuelle (Action N^o 27 du plan de mise en œuvre de Mascouche).

Tableau 15: Le recensement des casernes (2005)

Caserne	Adresse	Section garage		Présence d'aménagements connexes				Contraintes à l'utilisation								
		Baies	Portes	Bureaux	Toilettes	Salles de cours	Espaces d'exercice	Conflit d'usage	Espaces d'entreposage limité	Manœuvre d'entrée/sortie	Disponibilité de l'eau à la caserne	Aménagement par rapport aux besoins	Emplacement	Intégrité structurale	Espaces de stationnement pour les pompiers	Autres
Terrebonne	St-Louis Caserne 1 (Relocalisée 2005)	2	2	√	√			1	V							
	Pascal Gagnon Caserne 2	5	4	V	V	V	V		V							
	Chemin Saint-Charles Caserne 3 (Ouverture juin 2005)	2	2	\checkmark	\checkmark	~										
	Boul. Laurier Caserne 4	3	4	\checkmark	\checkmark	7	√									
Mascouche	Dupras	3	3	V	V	V			V			\checkmark	V	$\sqrt{}$	V	

Les actions N^{os} 27 du plan de mise en œuvre de Mascouche et 21, 22 du plan de mise en œuvre de Terrebonne permettront de solutionner les problèmes occasionnés par les contraintes à l'utilisation mentionnées au tableau 15 ci-dessus.

2.2.2 Les véhicules d'urgence

La section 2.2.2 fait le recensement des véhicules d'urgence affectés à la sécurité incendie en rapport avec leur nombre et leurs caractéristiques. Les autorités locales comptent sur un total de 13 véhicules d'urgence en incendie qui sont homologués ULC S-515. Un programme permanent et maintenu sur l'entretien des véhicules et des essais annuels sur tous les véhicules s'appliquent dans chacune des villes. La Ville de Terrebonne dispose d'une politique de renouvellement des véhicules.

Le nombre de véhicules d'urgence (2005) Tableau 16:

Les autorités locales et la MRC		Types de véhicules							
		Autopompe	Autopompe- citerne	Autopompe- élévation	Camion citerne	Fourgon de secours	Total		
Masco	uche	2	1	1**			4		
Terrebonne	Caserne 1	1			1		2		
	Caserne 2	1		1		1	3		
	Caserne 3*	1		1			2		
	Caserne 4	2			1		3		
MRC		7	1	3	2	1	14		
Actio	ons	Terrebonne :	N ^{os} 18 et 19 du	du plan de mise plan de mise en e mise en oeuvre	œuvre				

^{*} Ouverture de la caserne 3 : juin 2005. L'autopompe 903 sera affectée à la caserne 3 lors de son ouverture prévue en juin 2005

** Achat d'un véhicule d'élévation, juin 2005

Tableau 17: Les caractéristiques des véhicules d'urgence (2005)

	Les caractéristiques des véhicules								
	Numéros	Type de véhicule	Année	Capacité de pompage (litres/minute)	Volume d'eau (litres)	Ouverture valve de vidange (cm)	Certification	Essai annuel	Localisation (caserne)
	3	Autopompe	1979	4773	3182		ULC	Oui	Principale
Mascouche	4	Pompe Citerne	1989	4773	9092	15	ULC	Oui	Principale
	5	Autopompe	1989	4773	2273		ULC	Oui	Principale
	901	Autopompe	1988	4773	2727		ULC	Oui	1
	501	Tour d'eau	1979	3818			ULC	Oui	3
	301	Autopompe	1976	3818	2273		ULC	Oui	4
	902	Autopompe	1993	5682	2727		ULC	Oui	2
Terrebonne	502	Plateforme élévatrice pompe	2001	6820			ULC	Oui	2
	401	Citerne	1977	1910	6819	16	ULC	Oui	1
	602	Secours	2000					Oui	2
	903	Autopompe	2004	5682	2727		ULC	Oui	3*
	904	Autopompe	1997	4773	4050		ULC	Oui	4
	404	Citerne	1983	3818	6819	16	ULC	Oui	4

^{*} Ouverture de la caserne 3 : juin 2005. L'autopompe 903 sera affectée à la caserne 3 lors de son ouverture prévue en juin 2005

2.2.3 Les équipements

La section 2.2.3 fait le recensement du nombre des divers équipements de protection individuelle ainsi que des pompes et des bassins portatifs. Un programme s'applique pour l'entretien et l'acquisition des appareils respiratoires, des cylindres, des pompes portatives et tout autre équipement servant à l'intervention, selon les normes et les règles en vigueur.

Tableau 18: Les équipements (2005)

Les autorités	Les	équipements	Pompes et bassins			
locales et la MRC	Appareils respiratoires	Cylindres	Avertisseurs de détresse	Habits de combat (BNQ-1923-030)	Pompes portatives (Débit)	Bassins portatifs (Capacité)
Mascouche	16	42	16	70	1 (2250 L/m)	3 (5449 L) (6347 L) (9082 L)
Terrebonne	44	72	78	99	2 (2250 L/m)	3 (2X6570 L) (9000 L)
MRC	60	114	94	169	3	6
Actions	Mascouche: N° 20 du plan de mise en œuvre Terrebonne: N° 20 du plan de mise en œuvre MRC: N° 14 du plan de mise en oeuvre					

2.2.4 Les points d'eau

La section 2.2.4 fait le recensement des points d'eau, hors réseau, en rapport avec le nombre, le débit, le volume, les difficultés d'accès et la localisation. Les points d'eau, sur l'ensemble du territoire de la MRC, sont les poteaux d'incendie situés aux extrémités du réseau d'aqueduc. Le service d'incendie de Mascouche peut même compter sur une borne du réseau de la municipalité de Repentigny, secteur Le Gardeur, pour l'alimentation en eau de son secteur Est. Sur le territoire de la ville de Terrebonne, deux bornes sèches sont situées sur des terrains privés et sont entretenues par les propriétaires. Bien que le service d'incendie de la ville de Terrebonne possède déjà des points d'eau suffisants, il pourrait, selon le cas, s'approvisionner à ces bornes sèches. La *carte 3*, à l'annexe 1 du présent document, indique la localisation des poteaux d'incendie utilisés comme points d'eau et les rayons de protection.

Tableau 19: Les points d'eau

	Le nombre de points d'eau						
Les autorités locales et la MRC	Point d'eau	Bornes sèches	Point d'eau avec un débit=1500 litres/minute	Point d'eau>30,000 litres	Point d'eau avec période de débit insuffisant	Point d'eau avec difficulté d'accès	
Mascouche	0	0	0	0	0	0	
Terrebonne	0	2*	0	0	0	0	
MRC	0	2*	0	0	0	0	

^{*} Bornes sèches privées

2.2.5 Le réseau d'aqueduc et les poteaux d'incendie

La section 2.2.5 fait le recensement des réseaux d'aqueduc en rapport avec le nombre de poteaux d'incendie, le territoire protégé, la codification NFPA ou BNQ et le programme d'entretien.

La population de la MRC Les Moulins dispose d'une eau potable de très bonne qualité. Un réseau d'aqueduc moderne et des procédés de filtration à la fine pointe de la technologie assurent une eau propre et sans danger pour la santé.

À Terrebonne (sauf secteur La Plaine) et à Mascouche, le réseau d'eau potable est géré par la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), un organisme créé en 1986.

L'usine de la RAIM a une capacité de production de 87 000 mètres cubes par jour. Depuis 1999, la RAIM a procédé à des travaux de modernisation et de restauration de son réseau afin de répondre à la demande croissante. De nouvelles pompes et de nouvelles conduites ont été installées, un poste de surpression et un nouveau réservoir ont été installés, représentant plus de 6,5 millions d'investissements.

Les municipalités, propriétaires de leur réseau de distribution, utilisent les poteaux d'incendie conformes aux exigences. De plus, les autorités locales ont planifié les mesures correctives de leur réseau d'aqueduc et vont maintenir leur programme d'entretien, en créant un outil de contrôle tel que précisé dans leur plan de mise en œuvre, afin de répondre à leur besoin en incendie.

Actions: Mascouche Nos 21, 22 et 23 du plan de mise en œuvre

Terrebonne: N^{os} 23 et 24 du plan de mise en œuvre MRC: N^{os} 15 et 16 du plan de mise en oeuvre

Pour les secteurs de La Plaine et Terrebonne ouest (spécifiquement le quartier St-Roch), la Ville de Terrebonne a déjà procédé à une étude afin de combler les lacunes pour permettre une alimentation minimum de 1 500 litres à 140 kPa. Les travaux ont déjà été complétés dans le secteur Terrebonne Ouest, quartier St-Roch et sont présentement en cours de réalisation dans le secteur La Plaine L'action N° 23 du plan de mise en œuvre de Terrebonne indique les montants attribués au règlement d'emprunt pour cet investissement afin d'assurer l'approvisionnement en eau du développement futur de ces secteurs.

Donc, l'ensemble des périmètres urbains est protégé par la RAIM et le reste du territoire est couvert efficacement par transporteur d'eau, soit des autopompes et des pompes citernes (carte 3).

Tableau 20: Les poteaux d'incendie

	Les poteaux d'incendie							
Les autorités locales et la MRC	Nombre de poteaux d'incendie	Poteaux <140 Kpa*	% territoire protégé	% Périmètre urbain protégé	Codification NFPA ou BNQ	Programme d'entretien		
Mascouche	1 200	0	60	100	NFPA	Oui		
Terrebonne	2 243	0	90	100	BNQ	Oui		
MRC	3 443	0	75	100				
Actions	Mascouche: N ^{os} 21, 22 et 23 du plan de mise en œuvre Terrebonne: N ^{os} 23 et 24 du plan de mise en œuvre MRC: N ^{os} 15 et 16 du plan de mise en oeuvre							

^{*} Aucun poteau d'incendie n'a un débit inférieur à 1 500 litres/minutes

2.2.6 La gestion des appels d'urgence

La section 2.2.6 fait un état de situation en rapport avec la gestion des appels d'urgence qui concernent les services de sécurité incendie.

Les résidents de la municipalité régionale de comté Les Moulins disposent du *service public* d'appel d'urgence (SPAU 9-1-1) partout sur le territoire en raison des ententes conclues entre les autorités locales et les compagnies de télécommunications de la région.

Par conséquent, un appel d'urgence (9-1-1), logé par un résident de la MRC à partir d'un appareil téléphonique filaire, est acheminé automatiquement au service centralisé d'appel d'urgence (SCAU) qui dessert les municipalités respectives. Par la suite, le répartiteur du SCAU déploie des ressources en incendie par téléavertisseur à chaque pompier et le suivi chronologique de l'intervention est assuré par communication radio. La communication interservice peut être faite par radio entre les municipalités décrites au *tableau 12*. Fait à noter : nous n'avons aucune zone problématique sur le territoire de la MRC.

Chaque pompier de la MRC a un téléavertisseur pour la réception des appels. Tous les véhicules d'urgence possèdent une radio mobile, tous les officiers possèdent une radio portative et Mascouche a six (6) radios portatives de réserve sur les unités, disponibles pour les pompiers et Terrebonne en a onze (11).

Les deux municipalités ont mis en place une structure de commandement telle que prescrite dans le *Guide des opérations du MSPQ*.

Actions: Mascouche: Nº 12 du plan de mise en œuvre

Terrebonne: Nº 12 du plan de mise en œuvre

MRC: Nº 9 du plan de mise en œuvre

2.3 LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Les ressources financières concernent les budgets accordés aux services de sécurité incendie par les autorités locales au cours des deux dernières années et comparés avec le budget municipal et la richesse foncière uniformisée (*tableau 22*). De plus, nous retrouvons des municipalités comparables avec leur budget municipal et leur budget incendie (*tableau 23*).

Tableau 21: Les ressources financières

Les	Année 2002			Année 2003			3	
autorités	Budget	Budget ince	ndie		Budget	Budget inc	endie	
locales	municipal	\$	%	RFU (\$)	municipal	\$	%	RFU (\$)
Mascouche	29 461 873	637 836	2	1 078 656 400	31 653 758	703 065	22	1 114 106 300
Terrebonne	87 126 600	2 096 100	2.4	3 344 025 400	92 509 100	2 402 600	23	3 644 987 686
MRC	116 588 473	2 733 936	2.3	4 422 681 800	124 162 858	3 105 665	25	4 759 093 986

Tableau 22 : Les municipalités comparables*

		Année	e 2003		
Municipalités	Population	Budget	Budget Incendie		
	1 opulation	Municipal (\$)	\$	%	
Repentigny	74 153	80 834 171	1 660 325	2	
Châteauguay	42 061	47 208 660	1 237 170	3	
Valleyfield	39 475	48 289 884	1 486 760	3	
Saint- Eustache	41 505	47 073 193	1 120 384	2	
Blainville	36 953	56 531 677	914 290	2	
Saint-Jérôme	60 735	70 200 224	3 021 729	4	
Mirabel	28 633	45 010 486	1 115 437	2	
Saint-Jean- sur-Richelieu	81 356	91 977 713	3 354 871	4	

^{*} Source : Ministère des Affaires municipales et des Régions

La section 3 fait état du classement des risques d'incendie et de leur localisation sur le territoire de la municipalité régionale de comté, conformément à l'article 10 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

3.1 LE CLASSEMENT DES RISQUES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Le classement des risques précise le nombre et le ratio des bâtiments répertoriés par catégorie de risques et localisés sur l'ensemble du territoire régional. Les bâtiments classés risques élevés et très élevés ont été validés. Les risques faibles et moyens seront validés ultérieurement lors de la vérification des avertisseurs de fumée, et ce, tel que décrit au *tableau 36*. La municipalité régionale de comté Les Moulins compte 35 140 bâtiments répertoriés lors du classement des risques, d'une valeur foncière de 4 759 093 986 \$ au rôle d'évaluation 2001.

La majorité des entreprises de la MRC, soit 225 sur les 395, se situe dans le secteur de Terrebonne. Cent quatre-vingt-dix (190) d'entre elles sont localisées à l'intérieur des 3 parcs industriels de ce secteur (*tableau 10*), ce qui représente près de la moitié des entreprises de la MRC.

On constate également que le parc industriel de Mascouche, d'une superficie de 200 hectares, regroupe 65 entreprises, ce qui nous indique que ce parc a un potentiel élevé de développement si on le compare aux 140 entreprises qui se trouvent dans le parc industriel de la 640 dans le secteur de Terrebonne qui est de taille similaire.

Notons également que 71 entreprises se situent ailleurs que dans les parcs industriels. On note que 94% de ces entreprises, soit 67, sont de nature manufacturière.

Parmi les industries manufacturières, les industries de fabrication de produits métalliques, de produits de matières plastiques, de meubles et des articles d'ameublement, ainsi que de bois, dominent sur le territoire. Effectivement, 17,4% des entreprises manufacturières fabriquent des produits métalliques; 6,4% des entreprises sont du domaine des produits de matières plastiques et 7,7% des entreprises touchent le secteur du meuble et des articles d'ameublement représentant 10% des emplois.

L'industrie du bois est également importante avec une proportion de 5,9% des entreprises de la MRC. Du côté des entreprises autres que manufacturières, la catégorie la plus importante s'avère les *entrepreneurs spécialisés* avec une part de 8,2% des entreprises de la MRC.

Suite à la classification des risques, nous constatons que la majorité des bâtiments sont de construction récente, ce qui a pour effet de répondre aux nouvelles exigences de la réglementation en vigueur, basée sur le *Code national de prévention des incendies* (CNPI), lequel prévoit des mécanismes d'autoprotection. La majorité des bâtiments appartiennent aux risques faibles et ils sont situés, en majeure partie, à l'intérieur du périmètre urbain dans des quartiers résidentiels.

De plus, des zones industrielles et commerciales sont réparties dans les deux villes à proximité des grands axes routiers. Le domaine de la santé est aussi présent sur le territoire avec son CLSC, ses cliniques, ses CHSLD et l'hôpital régional qui sont situés à proximité des services. Les deux villes comptent aussi leur quartier historique avec leur richesse patrimoniale. À l'extérieur des périmètres urbains, nous retrouvons majoritairement des exploitations agricoles.

Après l'analyse du parc immobilier existant et l'évaluation des ressources actuelles en sécurité incendie, il est évident qu'une amélioration des services est nécessaire et les actions seront plus amplement décrites à la section 9 «Optimisation».

Tous les bâtiments enregistrés au rôle d'évaluation de chaque municipalité ont été classés par catégorie (*tableaux 23, 24, 25, 26, carte 6*).

Tableau 23 La classification des risques d'incendie selon les *Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie*

Classification	Description	Type de bâtiment
Risques faibles	 Très petits bâtiments, très espacés Bâtiments résidentiels, de 1 ou 2 logements, de 1 ou 2 étages, détachés 	Hangars, garages Résidences unifamiliales détachées, de 1 ou 2 logements, chalets, maisons mobiles, maisons de chambres de moins de 5 personnes
Risques moyens	Bâtiments d'au plus 3 étages et dont l'aire au sol est d'au plus 600 m ²	 Résidences unifamiliales attachées de 2 ou 3 étages Immeubles de 8 logements ou moins, maisons de chambres (5 à 9 chambres) Établissements industriels du groupe F, division 3* (ateliers, entrepôts, salles de vente, etc.)
Risques élevés	 Bâtiments dont l'aire au sol est de plus de 600 m² Bâtiments de 4 à 6 étages Lieux où les occupants sont normalement aptes à évacuer Lieux sans quantité significative de matières dangereuses 	Établissements commerciaux Établissements d'affaires Immeubles de 9 logements ou plus, maison de chambres (10 chambres ou plus), motels Établissements industriels du groupe F, division 2* (ateliers, garages de réparations, imprimeries, stations-service, etc.), bâtiments agricoles
Risques très élevés	Bâtiments de plus de 6 étages ou présentant un risque élevé de conflagration Lieux où les occupants ne peuvent évacuer d'eux-mêmes Lieux impliquant une évacuation difficile en raison du nombre élevé d'occupants Lieux où des matières dangereuses sont susceptibles de se retrouver Lieux où l'impact d'un incendie est susceptible d'affecter le fonctionnement de la communauté	Établissements d'affaires, édifices attenants à des vieux quartiers Hôpitaux, centres d'accueil, résidences supervisées, établissements de détention Centre commerciaux de plus de 45 magasins, hôtels, écoles, garderies, églises Établissements industriels du groupe F, division 1* (entrepôts de matières dangereuses, usines de peinture, usines de produits chimiques, meuneries, etc.) Usines de traitement des eaux, installations portuaires

^{*} Selon le classement des usages principaux du Code national du bâtiment (CNB-1995)

3.2 MRC LES MOULINS

Tableau 24: La classification des risques, MRC Les Moulins

MRC Les Moulins, 35 140 bâtiments, (4 759 093 986\$ RFU)					
Risques	Catégorie	Quantité			
Faibles	1	29 598			
Moyens	2	4 872			
Élevés	3	496			
Très élevés	4	174			

3.2.1 Mascouche:

Tableau 25: La classification des risques, Mascouche

Municipalité de Mascouche, 9 656 bâtiments, (1 078 656 400\$ RFU)						
Risques	Catégorie	Quantité				
Faibles	1	8 436				
Moyens	2	976				
Élevés	3	176				
Très élevés	4	68				

3.2.2 Terrebonne

Tableau 26 : La classification des risques, Terrebonne

Municipalité de Terrebonne, 25 484 bâtiments, (3 680 437 586\$ RFU)					
Risques	Catégorie	Quantité			
Faibles	1	21 162			
Moyens	2	3 896			
Élevés	3	320			
Très élevés	4	106			

La section 4 fait état de l'historique des incendies, conformément à l'article 10 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

Cette réflexion a pour but de donner un aperçu de l'historique des incendies sur le territoire de la MRC Les Moulins et de le comparer au reste de la province de Québec. Ces données sont un outil essentiel de gestion et de planification sur lequel les décideurs se sont appuyés pour prendre les décisions appropriées dans le cadre du schéma de couverture des risques.

Dans l'historique de la région, nous constatons deux incendies majeurs qui, à l'époque, ont influencé les municipalités à innover en sécurité incendie. Soit en 1887, l'incendie du premier collège de Terrebonne et en 1922, l'incendie de la Basse-Ville de Terrebonne qui a presque détruit l'ensemble du quartier historique.

Cependant, pour les derniers cinq ans, dont la compilation officielle date de 1997 à 2001, la situation est d'un tout autre portrait où nous ne rencontrons aucun incident d'envergure. Comme toute autre région comparable à la nôtre, la concentration des incendies se situe dans les risques faibles, les maisons unifamiliales, à l'intérieur des périmètres urbains. Vu qu'en majorité le parc immobilier est récent, les parcs industriels et commerciaux ne représentent aucun risque particulier car ils répondent à la réglementation en vigueur qui est basée sur le *Code national de prévention des incendies* et que les services d'incendie locaux ont été consultés lors de l'élaboration des projets.

Voici donc le tableau de la MRC:

Note : Les données proviennent de chaque municipalité locale et du ministère de la Sécurité publique.

4.1 Profil de la MRC Les Moulins (1997 à 2001)

Tableau 27: L'historique, MRC Les Moulins (1997 à 2001)

MRC Les Moulins				
Population (2001)	113 528			
Territoire	261,05 Km ²			
Budget total pour l'incendie (2001)	3 080 924\$			
Nombre de pompiers (2001)	131			
Nombre d'incendies de bâtiments	746			
Décès	0			
Pertes matérielles totales	14 664 676\$			
Causes les plus importantes	Cuisson + Chauffage d'appoint + Suspect +			
	Négligence			

Tableau 28: L'historique, Mascouche (1997 à 2001)

Mascouche				
Population (2001)	29 871			
Territoire	106,63 Km ²			
Budget total pour l'incendie (2001)	1 025 724\$			
Nombre de pompiers (2001)	33			
Nombre d'incendies de bâtiments	180			
Décès	0			
Pertes matérielles totales	5 578 778\$			
Causes les plus importantes	Suspect + Négligence			

Tableau 29: L'historique, Terrebonne (1997 à 2001)

Terrebonne				
Population (2001)	83 657			
Territoire	154,41 Km ²			
Budget total pour l'incendie (2001)	2 055 200\$			
Nombre de pompiers (2001)	98			
Nombre d'incendies de bâtiments	566			
Décès	0			
Pertes matérielles totales	9 085 899\$			
Causes les plus importantes	Cuisson + Chauffage d'appoint + Suspect +			
	Négligence			

Tableau 30 : Le bilan des incendies, 1997 à 2001, MRC Les Moulins vs municipalités comparables au Québec*

Bilan des incendies, 1997 à 2001 : MRC Les Moulins vs l'ensemble du Québec (Villes comparables)					
Municipalités	Taux d'incendie	Pertes matérielles totales/habitant	Pertes matérielles incendie de bâtiments/ 100 000\$ RFU**		
Mascouche	1.2	37.35	104.72		
Terrebonne	1.4	21.72	44.26		
Ensemble de la MRC	1.3	25.83	59.29		
Ensemble du Québec (Villes comparables)	1.2	35.50	63.89		

^{*}Source : Direction de la sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique

Note : Le taux d'incendie (annuel) est le nombre total d'incendies déclarés par 1 000 habitants. Les pertes matérielles sont exprimées en dollars constants de 2001.

^{**}RFU : Richesse foncière uniformisée (valeur des bâtiments)

4.2 LES PERSPECTIVES DES BESOINS DE LA MRC

Pour avoir une perspective des besoins à analyser, le territoire de la MRC fut découpé en secteurs par caserne. Tel que démontré au *tableau 31*, chaque secteur de caserne identifie des indices importants, compte tenu de la population à protéger, de la concentration des interventions, de la superficie du territoire et de la richesse foncière. Les effectifs et les équipements peuvent donc être localisés plus efficacement, ce qui permettra d'offrir une meilleure protection en sécurité incendie. D'ailleurs, cette analyse a guidé certaines actions telles que, la localisation et la construction des casernes, le positionnement des véhicules d'incendie, l'acquisition de nouveaux véhicules incendie et le nombre de pompiers requis.

Tableau 31 : Les renseignements généraux (2002)

Renseignements généraux (2002)						
Description	Terrebonne caserne 1	Terrebonne caserne 2	Terrebonne La Plaine	Terrebonne Caserne 3	Terrebonne ouest*	Mascouche
Population	26 200	18 800	15 700	17 300	8 200	29 556
Appels	240	229	155	106	49	237
Superficie en km ²	14.5	24	39.7	20	30.6	107.95
Richesse Foncière (\$)	957 727 100	990 279 300	546 356 941	814 544 800	363 768 800	1 078 656 400

^{*} Service offert par le service d'incendie de la ville de Bois-des-Filion

Compte tenu de l'efficacité éprouvée des mesures de prévention dans la lutte contre les incendies, le document «Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie» demande de faire reposer la protection des citoyens et du patrimoine contre l'incendie sur le recours, en priorité, à des approches et à des mesures préventives (objectif n^o 1).

Les municipalités de Mascouche et Terrebonne ont déjà un programme de prévention des incendies où on y retrouve différentes activités telles que décrites au *tableau 32*. Pour le secteur de Terrebonne ouest, même s'il y a fourniture de service du secteur par le service d'incendie de la Ville de Bois-des-Filion concernant l'intervention, l'application de la prévention sera effectuée par le service d'incendie de la Ville de Terrebonne.

Tableau 32 : Les activités en sécurité incendie (2005)

Activités en sécurité incendie								
		Nom de	l'activité		à	S		
Municipalités	Évaluation et analyse des incidents	Programme sur l'installation et la vérification d'avertisseurs de fumée	Inspection périodique des risques plus élevés	Activités et mesures de sensibilisation du public	Heures consacrées annuellement à l'ensemble des activités de prévention	Programme de prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles	Comité de santé et sécurité	Nombre moyen de rencontres par année
	Pourcentage des heures consacrées			. ,	3			
Mascouche	20%	20%	45%	15%	2 700	Oui	Oui	3
Terrebonne	5%	27.75%	57.25%	10%	14 417	Oui	Oui	3

La prévention sera effectuée sur le territoire de la MRC par des préventionnistes/pompiers assistés par le personnel de l'intervention.

Actions: Mascouche: Nos 6 et 7 du plan de mise en œuvre

Terrebonne: Nº 6 du plan de mise en œuvre

Nº 7 du plan de mise en œuvre : embauche et maintien de 8

pompiers/préventionnistes (janvier 2005)

5.1 LE PROGRAMME D'ANALYSE ET D'ÉVALUATION DES INCIDENTS

Les services d'incendie de Mascouche et Terrebonne appliquent déjà un programme uniforme sur l'analyse et l'évaluation des incidents. Ce programme permet de recueillir les informations pour assurer la mise à jour de la réglementation, les actions à prendre pour la sensibilisation du public, les inspections des risques élevés et plus élevés et la mise à jour du classement des risques.

Tableau 33: La description du programme d'analyse et d'évaluation des incidents

Les autorités	Description du programme				
locales et la MRC	Objectif	Méthode	Fréquence	Risques	Évaluation
Mascouche	Identifier les circonstances et les causes reliées aux incendies de bâtiment à	Le personnel qualifié de la section de Recherches de	À chacun des	4 catégories de	Traitée par le personnel de la
Terrebonne	survenir, dans le but de mettre à niveau les mesures préventives et celles en rapport avec l'intervention	Causes en Incendie analyse chacun des feux de bâtiments à survenir sur le territoire*	incendies de bâtiments	les de risques	division en prévention
MRC	Coordonner le programme				
Actions	Mascouche: Nºs 1 et 26 du plan de mise en œuvre Terrebonne: Nºs 1 et 27 du plan de mise en œuvre MRC: Nº 1 du plan de mise en œuvre				

^{*} Pour Terrebonne ouest, la recherche en causes d'incendie sera effectuée par le personnel qualifié du SSI Bois-des-Filion

5.2 LE PROGRAMME SUR LA RÉGLEMENTATION

Les municipalités de Mascouche et de Terrebonne ont déjà adopté un règlement général qu'elles appliquent sur tout leur territoire respectif en rapport avec la protection contre l'incendie.

Les deux municipalités ont décidé de garder leur autonomie pour l'application et l'adoption de la réglementation et comptent déjà dans leurs ressources, des préventionnistes qui appliqueront les programmes de prévention et la réglementation.

Actions: Mascouche: Nº 2 du plan de mise en œuvre Terrebonne: Nº 2 du plan de mise en œuvre

Tableau 34 : Les règlements en vigueur

	Les mu	nicipalités	MDC
	Mascouche	Terrebonne	MRC
Création du service d'incendie	√	V	2
Code national du bâtiment (CNB)	\checkmark	√	2
Code national de prévention des incendies (CNPI)	√	√	2
Nouveau Code de construction du Québec (Code de sécurité)*	*	*	
Accès réservé aux véhicules d'intervention	V	V	2
Accumulation de matières combustibles	V	V	2
Avertisseurs de fumée	\checkmark	V	2
Chauffage aux combustibles solides	√	V	2
Détecteurs de CO ₂	√	CNPI	2
Entretien des poteaux d'incendie	√	V	2
Extincteurs automatiques à eau	√	√	2
Entreposage de matières dangereuses	√	V	2
Fausse alerte incendie	√	√	2
Démolition de bâtiments vétustes ou dangereux	V	V	2
Feux à ciel ouvert	\checkmark	V	2
Feux d'herbe	√	V	2
Pièces pyrotechniques	√	V	2
Ramonage des cheminées	√	Règlement incendie	2
Propane	√	V	2
Total	18	18	36

^{*}Lorsque celui-ci sera adopté au Québec, les municipalités demanderont une délégation de compétence pour l'application du Code.

5.3 LE PROGRAMME SUR L'INSTALLATION ET LA VÉRIFICATION DES AVERTISSEURS DE FUMÉE

Le service d'incendie de Mascouche applique déjà un programme qui lui permet de vérifier l'installation et le fonctionnement des avertisseurs de fumée tout au long de l'année et lors de chaque intervention. Pour sa part, le service d'incendie de Terrebonne a un règlement en vigueur obligeant l'installation, dans chaque résidence, d'un avertisseur de fumée. Des vérifications sporadiques sont faites lors d'intervention et de visites préventives. Les autorités locales de la MRC vont mettre en œuvre un programme complet sur leur territoire respectif, tel que mentionné au *tableau 35*.

Tableau 35 : La description du programme sur l'installation et la vérification des avertisseurs de fumée

Les autorités	Description du programme				
locales et la MRC	Objectifs	Méthode	Fréquence	Risques	Évaluation
Mascouche	Vérification de l'installation et du fonctionnement des avertisseurs de	Dorto à nouto nou	De mai à octobre annuellement et	Logements de tous	Traitée par le personnel de la
Terrebonne	fumée au nombre de 1 000 visites de logements annuellement par territoire de caserne*	Porte à porte par les pompiers	lors de chaque intervention	les risques	division en prévention
MRC	Coordonner le programme				
Actions	Mascouche: Nº 3 du plan de mise en œuvre Terrebonne; Nº 3 du plan de mise en œuvre MRC: Nº 2 du plan de mise en œuvre				

^{*} Incluant les logements du secteur de Terrebonne ouest qui sont sous la responsabilité des casernes 1 et 2

5.4 LE PROGRAMME SUR L'INSPECTION PÉRIODIQUE DES RISQUES PLUS ÉLEVÉS (ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS)

Avant 2005, le service d'incendie de Mascouche faisait des visites préventives annuelles (commerces et industries) avec un programme. Le service d'incendie de Terrebonne, pour sa part, visite les lieux publics à tous les 3 ans et les industries à risques sont inspectées sur demande. Les autorités locales de la MRC établiront un programme permanent sur l'inspection périodique des risques plus élevés sur cinq ans.

Vu que la totalité des risques plus élevés seront inspectés, il n'y aura pas de revisites au cours des prochains cinq ans à moins d'un besoin pressant (*tableaux 36, 37, 38 et 39*). L'inspection des risques faibles et moyens sera faite à moyen terme surtout lors des inspections des avertisseurs de fumée.

Tableau 36 : La description du programme sur l'inspection des risques plus élevés

Les autorités		Descri	ption du prog	ramme	
locales et la MRC	Objectif	Méthode	Fréquence	Nombre de risques élevés et très élevés	Évaluation
Mascouche	Inspecter les risques élevés et plus élevés en tenant compte de	Par l'inspection et l'élaboration de plans d'interventions, pour tous les	Programme d'inspection et plans d'intervention	244	Traitée par le personnel de la
Terrebonne	la réglementation en vigueur et de l'analyse des incidents	risques élevés et très élevés, qui seront élaborés selon la norme NFPA 1620	pour tous les risques élevés et très élevés sur 5 ans*	426	division en prévention
MRC	Coordonner le programme				
Actions	Mascouche: Nº 4 du plan de mise en œuvre Terrebonne: Nº 4 du plan de mise en œuvre MRC: Nº 3 du plan de mise en œuvre				

^{*} Les plans d'intervention sont élaborés en même temps que l'inspection des risques élevés et très élevés. Donc, pour Mascouche : 244 plans d'intervention seront élaborés sur 5 ans et pour Terrebonne : 426 sur 5 ans.

Les risques plus élevés, tels que les résidences de personnes âgées, écoles et garderies sont revisitées annuellement selon le programme sur les activités de sensibilisation du public (tableau 40).

Tableau 37 : Les risques élevés et très élevés, MRC Les Moulins, rôle d'évaluation 2001

MRC Les Moulins, 35 140 bâtiments				
Risques Catégorie Quantité				
Élevés	3	496		
Très élevés 4 174				

Tableau 38 : Les risques élevés et très élevés, Mascouche, rôle d'évaluation 2001

Municipalité de Mascouche, 9 656 bâtiments				
Risques Catégorie Quantité				
Élevés	3	176		
Très élevés 4 68				

Tableau 39 : Les risques élevés et très élevés, Terrebonne, rôle d'évaluation 2001

Municipalité de Terrebonne, 25 484 bâtiments				
Risques Catégorie Quantité				
Élevés	3	320		
Très élevés 4 106				

5.5 LE PROGRAMME SUR LES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION DU PUBLIC

Les municipalités de la MRC mettent déjà en œuvre des activités en rapport avec la sensibilisation du public dans le domaine de la prévention des incendies. Les activités sont identifiées au *tableau 40*. Toutefois, les autorités locales vont mettre à jour et en œuvre un programme de sensibilisation du public selon, notamment, les besoins identifiés par l'analyse et l'évaluation des incidents à survenir sur leur territoire respectif. La mise à jour d'un programme de sensibilisation du public à la prévention sera faite en collaboration avec les services de communications des municipalités.

Tableau: 40 : La description des programmes sur les activités de sensibilisation du public

I og nyagy	ammag	Les mun	icipalités	Fréquence annuelle		
Les progra	Les programmes			Mascouche	Terrebonne	
Visite de résidences de person	V	V	1	À tous les 2 ans		
Visite et évacuation des écoles		$\sqrt{}$	$\sqrt{}$	1	1	
Visite de garderies		$\sqrt{}$	$\sqrt{}$	1	1	
Participation à la semaine de p	révention	$\sqrt{}$	$\sqrt{}$	1	1	
Formation sur l'utilisation des auprès du personnel des entrep		√	√	Sur demande	Sur demande	
Thématiques réalisées par les p groupes communautaires, des	√	√	1	Sur demande		
Collaboration sur la vérification dans les institutions	√	√	1	1		
Projet d'un cours d'initiation à auprès des jeunes dans le cadre	√	√	1	1		
Une journée annuelle "porte or pompiers	uverte" des casernes de	√	√	1	1	
Des kiosques dans les endroits	publics	√	√	1	1	
Programme de sensibilisation dans les bâtiments agricoles	sur les risques d'incendie	À venir en 2006				
MRC	Coordonner le programme					
Actions	Mascouche: Nº 5 du plan de mise en œuvre Terrebonne: Nº 5 du plan de mise en œuvre MRC: Nº 4 du plan de mise en œuvre					

La section 6 fait une évaluation de la force de frappe actuelle et en vigueur de chacun des services de sécurité incendie, *pour un bâtiment de tous risques*, conformément à l'article 10 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

En tenant compte des ressources existantes à l'échelle régionale, les *objectifs* n^{os} 2 et 3 des orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie demandent aux autorités régionales de structurer les services de sécurité incendie, planifier l'organisation et la prestation des secours et prévoir des modalités d'intervention de manière à viser, dans le cas des risques faibles situés à l'intérieur des périmètres d'urbanisation définis au schéma d'aménagement, le déploiement d'une force de frappe permettant une intervention efficace et dans le cas des autres catégories de risques, le déploiement d'une force de frappe optimale.

La couverture actuelle du territoire de la MRC est la suivante: la municipalité de Mascouche a son propre service d'incendie qui assure la protection sur l'ensemble de son territoire. La municipalité de Terrebonne a son propre service d'incendie qui assure la protection de tout son territoire à l'exception du secteur Terrebonne ouest qui est protégé par la municipalité de Bois-des-Filion en vertu d'une fourniture de service. Par cette entente, la municipalité de Bois-des-Filion doit fournir les services conformes aux exigences du schéma de couverture de risques de la MRC Les Moulins. Cependant pour ce secteur, les fonctions autres que l'intervention, telles que la prévention et la sensibilisation du public, sont assurées par le SSI de Terrebonne.

Les orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie précisent les exigences de la force de frappe des risques faibles présentées dans le *tableau 41*.

Tableau 41 : Le déploiement des ressources d'intervention en fonction du temps de réponse pour un bâtiment constituant un risque faible

Ressources d'intervention				
Temps de réponse	10 pompiers 1 500 litres/minute Une autopompe			
Moins de 5 minutes	Délai favorisant l'efficacité de l'intervention			
Entre 5 et 10 minutes	Délai favorisant l'efficacité de l'intervention			
Entre10 et 15 minutes	Délai compatible avec une intervention efficace			
Plus de 15 minutes	Délai préjudiciable à l'efficacité de l'intervention			

Le *tableau 42*, en référence aux orientations ministérielles, présente principalement les activités à mettre en œuvre par les pompiers de la force de frappe.

Tableau 42: L'effectif minimum et les actions nécessaires aux opérations de sauvetage et d'extinction dans un bâtiment constituant un risque faible

Activités	Nombre de pompiers	Numéro du pompier	Nombre cumulatif	Objectif
Direction des opérations	1	1	1	Analyser la situation
Fonctionnement de l'autopompe	1	2	2	Établir l'alimentation en eau
Recherche et sauvetage	2	3 et 4	4	Sauver les personnes en danger / attaque rapide
Utilisation des équipements et accessoires nécessaires	2	5 et 6	6	Ventiler le bâtiment
Établissement d'une ligne d'attaque	2	7 et 8	8	Confiner l'incendie dans le lieu d'origine / Protection de l'équipe de sauvetage et d'attaque
Établissement d'une ligne de protection/équipe de sauvetage rapide	2	9 et 10	10	Prêter assistance aux équipes dans la zone dangereuse

6.1 MASCOUCHE

Le *tableau 43* présente la force de frappe actuelle et optimisée *(carte 6)* pour tous les risques de la ville de Mascouche comprenant le temps de réponse (temps de mobilisation : 1 minute pour les pompiers en caserne et 5 minutes pour les pompiers de garde à l'intérieur du territoire de la municipalité). La force de frappe sera appliquée par la caserne la plus proche.

Tableau 43 : La force de frappe actuelle et optimisée pour tous les risques, Mascouche

			Mascouche							
La force de frappe actuelle et optimisée pour tous les risques										
	Temp répo		Le	es véhicules et l'ea	u					
Nombre de pompiers	Int. P/U	Ext. P/U	Secteur desservi par un réseau d'aqueduc 1500L/m à 140 kpa	pourrait être	eau et/ou le réseau éventuellement ïcient					
Pour les risques faibles et moyens , en tout temps, un minimum de 10 pompiers en 10 minutes ou moins, à	≤10	10.3	1 autopompe conforme à la norme ULC S-515	3 véhicules conforme à la norme ULC S-515	Eau					
l'intérieur du périmètre urbain et 15 minutes ou moins à l'extérieur du périmètre urbain	min sauf*	10 à 15 min	# 3 autopompe		14 547 litres d'eau sont disponibles à l'arrivée de la force de frappe					
Pour les risques élevés et très élevés , en tout temps, 15 pompiers en 15 minutes ou moins, à l'intérieur du périmètre urbain, et 20 minutes ou moins à l'extérieur du périmètre urbain	10 pom/ 10 min +5 pom/ ≤15 min sauf*	15 à 20 min	Pompage: 4 773 l/m Réservoir: 3 183 litres	# 3 autopompe Pompage: 4 773 1/m Réservoir: 3 182 litres #5 autopompe	Le transport de 42 075 litres*** d'eau en moins de 30 minutes. Pour les besoins en eau supérieurs aux quantités déjà acheminées, des					
Une alerte générale transmise à 39 pompiers et officiers, dont 8 pompiers travaillant sur le territoire de la municipalité (de jour) et 2 pompiers de garde en caserne 24h sur 24h, à partir de décembre 2005 L'historique des interventions démontre l'atteinte d'un nombre de 10 pompiers et plus pour les risques faibles et moyens et de 15 pompiers et plus pour les risques élevés et très élevés, et ce, dans les temps déterminés cidessus**			# 3 autopompe Pompage: 4 773 l/m Réservoir: 3 183 litres #5 autopompe Pompage: 4 773 l/m Réservoir: 2 273 litres (Véhicule d'élévation, pour les risques moyens, élevés et très élevés. Dès son acquisition en 2005)	Pompage: 4 773 I/m Réservoir: 2 273 litres #4 Pompe citerne Pompage: 4 773 I/m Réservoir: 9 092 litres Vanne de décharge: 15 cm (Véhicule d'élévation, pour les risques moyens, élevés et très élevés. Nouvelle acquisition)	ententes écrites avec des municipalités limitrophes permettent de disposer de citernes supplémentaires (voir <i>tableau 12</i>) Le personnel nécessaire au transport de l'eau s'ajoutera aux 10 pompiers prévus à la force de frappe pour les risques faibles et moyens et 15 pompiers pour les risques élevés et très élevés					

*Actuellement, le temps de réponse du quartier Marie des Hauts-Bois, situé dans le périmètre urbain, correspond à un temps variant entre 15 et 20 minutes. Selon la solution adoptée qui est soit: une entente d'entraide automatique avec Terrebonne ou la relocalisation de la caserne actuelle, le temps de réponse pour ce secteur, sera le même que pour le reste du territoire situé en périmètre urbain de Mascouche.

Le quartier Plateau Normandie, défini comme périmètre urbain, ne peut être couvert en totalité en 10 minutes de temps de réponse. Le temps de réponse pour ce secteur est de 10 à 15 minutes. La possibilité de couverture par un autre service a été évaluée; cependant, le temps de réponse serait supérieur à 15 minutes. Par contre, il sera particulièrement ciblé par des programmes de prévention tels que des visites de bâtiments de ce secteur, en priorité.

** En disponibilité sur le territoire de jour : (06h00 à 18h00)

- 1 directeur
- 1 capitaine
- 2 pompiers de garde en caserne 24/24 heures (à partir de la fin 2005)
- 2 préventionnistes/pompiers de jour, 5 jours/semaine (à partir du début 2006)
- 3 pompiers, qui sont des employés cols bleus, répondront à la première alarme impliquant un bâtiment quelle que soit son affectation (tous risques)
- 1 employé de la Commission scolaire des Affluents, qui travaille face à la caserne et qui a une entente avec son employeur, sera libéré pour répondre à tous les appels de jour.

Nonobstant le personnel mentionné précédemment et la catégorie de risques impliquée, un appel général est transmis simultanément aux 29 autres pompiers du service incendie. En se basant sur le ratio 1/3, le service incendie de Mascouche devrait rejoindre aisément le minimum de 5 pompiers additionnels pour les risques élevés et très élevés afin d'atteindre le minimum requis de 15 pompiers en 15 minutes.

L'historique des interventions démontre qu'un minimum de 7 pompiers, entre 06h00 et 18h00, se rajoute lors d'un appel général pour compléter la force de frappe pour les risques élevés et très élevés, ce qui permet d'atteindre le minimum requis de 15 pompiers en 15 minutes.

*** La quantité d'eau est assurée par l'acheminement de deux (2) transporteurs d'eau supplémentaires, provenant des municipalités les plus près du secteur impliqué. La proximité des transporteurs d'eau supplémentaires requis permettra une alimentation continue de 1 500 litres d'eau, pendant un minimum de 30 minutes.

Ajout d'un véhicule d'élévation pour les risques moyens, élevés et très élevés, dès son acquisition, en 2005.

Actions Nos 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 19 et 27

6.1.1 Optimisation du temps de réponse

Dans le but d'optimiser les temps de réponse à l'intérieur de son territoire, d'instaurer la présence de 2 pompiers en devoir 24h sur 24h en caserne et d'abriter la nouvelle unité d'élévation, la Ville de Mascouche a entrepris les actions suivantes:

- réalisation d'une étude par une firme d'architectes, déposée en décembre 2004, afin de déterminer les coûts de réaménagement de la caserne actuelle ou de la construction d'une nouvelle caserne;
- étude par la firme CGI, février 2005, sur la localisation éventuelle d'une nouvelle caserne et de ses impacts sur les temps de réponse à l'intérieur du territoire;*
- à la lumière de ces études et au besoin, la Ville de Mascouche entamera des négociations avec les municipalités limitrophes afin d'assurer sur l'ensemble de son territoire une protection optimale. Ainsi, le cas échéant, des négociations seront entreprises dès juin 2005 avec la Ville de Terrebonne pour la couverture du quartier Marie des Hauts-Bois;
- acquisition d'un véhicule d'élévation en 2005;
- maintien des pompiers en devoir 24h/24h, afin d'améliorer le temps de réponse, décembre 2005:
- embauche, au besoin, de pompiers afin de maintenir le nombre actuel de 39.
- * Dans l'éventualité de la construction d'une nouvelle caserne, l'ancienne sera réaffectée à d'autres activités.

6.2 TERREBONNE (SECTEURS TERREBONNE, LACHENAIE ET LA PLAINE)

Le *tableau 44* présente la force de frappe actuelle et optimisée pour tous les risques de la Ville de Terrebonne, (secteurs Terrebonne, Lachenaie et La Plaine) comprenant le temps de réponse (temps de mobilisation : 1 minute pour les pompiers en caserne et 5 minutes pour les pompiers de garde sur le territoire de la municipalité) et opérée par la caserne la plus proche. Avec l'ouverture de la nouvelle caserne 3, les services offerts par la Ville de Repentigny ne seront plus requis.

Tableau 44 : La force de frappe actuelle et optimisée pour tous les risques, Terrebonne (secteurs Terrebonne, Lachenaie et La Plaine)

	Terrebonne										
La f	La force de frappe actuelle et optimisée pour tous les risques										
	Temp répo			Les véhicules et l'eau							
Nombre de pompiers	Int. P/U	Ext P/U	Secteur desservi par un réseau d'aqueduc 1500L/m à 140 kpa	Secteur hors réseau et/ou le réseau pourrait être éventuellement déficie							
Pour les risques faibles et moyens , en tout temps, 10 pompiers en 10 minutes ou			1 autopompe conforme à la norme ULC S-515	3 véhicules conformes à la norme ULC S-515	Eau						
moins, à l'intérieur du périmètre urbain et 15 minutes ou moins à l'extérieur du périmètre urbain	≤10 min Sauf***	10 à 15 min		Autopompe Pompage : 4 773 l/m Réservoir : 2 727 litres	16 346 litres d'eau sont disponibles à l'arrivée de la force de frappe Le transport de 44 128 litres d'eau en moins						
Pour les risques élevés et très élevés , en tout temps, 15 pompiers en 15 minutes ou moins, à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre urbain	10 pom/ 10 min		2 autopompes selon le secteur d'intervention (Véhicule d'élévation additionnel pour les risques movens élevés	Citerne Pompage: 1 600 l/m Réservoir: 6 819 litres Vanne de décharge: 16 cm Citerne Pompage: 3 200 l/m Réservoir: 6 800 litres Vanne de décharge: 16 cm (Véhicule d'élévation additionnel pour les risques moyens, élevés et très élevés)	de 30 minutes Pour les besoins en eau supérieurs aux quantités déjà acheminées, des ententes écrites avec des municipalités limitrophes permettent de disposer de citernes supplémentaires (voir						
Pour les risques faibles et moyens , 4 pompiers* en devoir 24h/24 en caserne, plus 6 pompiers de garde sur le territoire, 24h/24 Pour les risques élevés et très élevés , 4 pompiers* en devoir 24h/24 en caserne, plus 6 pompiers de garde sur le territoire, plus 5 pompiers disponibles** sur le territoire 24h/24	+5 pom/ ≤15 min	15 min	risques moyens, élevés et très élevés)		tableau 12) Le personnel nécessaire au transport de l'eau s'ajoutera aux 10 pompiers prévus à la force de frappe pour les risques faibles et moyens et 15 pompiers pour les risques élevés et très élevés						

Ajout d'un véhicule d'élévation pour les risques moyens, élevés et très élevés.

Selon une entente intermunicipale (Bois-des-Filion: #2003-04-175, Terrebonne: #280-04-2003) déjà en vigueur pour le secteur de Terrebonne ouest, le SSI de Terrebonne dépêchera quatre (4) pompiers, sur l'appel initial, en provenance des casernes 1 et 2 pour les appels de risques élevés et très élevés, en tout temps, de 18h00 à 06h00 et 24h/24 les fins de semaines et les jours fériés.

Actions Nos 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15 et 16

^{*} Provenant de deux casernes

^{**} Provenant de deux équipes de renfort

^{***} Lac André

Le quartier Lac André (secteur La Plaine) défini comme périmètre urbain, ne peut être couvert en 10 minutes de temps de réponse. Le temps de réponse pour ce quartier est de 15 minutes. La possibilité de couverture par un autre service d'incendie a été évaluée. Cependant, le temps de réponse serait supérieur à 15 minutes. Par contre, ce quartier sera particulièrement ciblé par des programmes de prévention tels que des visites de bâtiments en priorité.

Le *tableau 45* présente la disponibilité des pompiers. La ville de Terrebonne dispose, sur son territoire, de quatre (4) casernes qui sont identifiées à un secteur propre à leur localisation. Donc, les casernes 1 et 3 couvrent le secteur de Terrebonne, et les casernes 2 et 4, le secteur de La Plaine.

Chaque secteur, en l'occurrence Terrebonne et La Plaine, dispose d'une équipe de garde (A et B décrite au *tableau 45*) sur le territoire composée d'un officier et de cinq (5) pompiers pour compléter la force de frappe des risques faibles et moyens. En ce qui concerne les risques élevés et très élevés, deux équipes de renfort désignées (composées chacune d'un officier et de 5 pompiers) seront appelées afin de compléter la force de frappe. Historiquement, un minimum de 5 pompiers répond aux appels en provenance des deux équipes de renfort (*carte* 6).

La Ville de Terrebonne dispose de onze équipes de renfort composées d'un officier et cinq (5) pompiers. Donc, elle possède les ressources nécessaires pour appliquer une force de frappe adéquate sur son territoire.

Tableau 45 : La disponibilité des pompiers, Terrebonne (secteurs Terrebonne, Lachenaie et La Plaine)

Disponibilité actuelle des pompiers 24 heures par jour										
			Équipes de garde disponibles sur le territoire							
En ca	aserne	Officiers	Préventionnistes/Pompiers	Pompiers	Équipes	Officiers	Pompiers			
1	Jour		1 présent sur le territoire de la caserne	1						
	Soir			2	Secteur Terrebonne	1	5			
3	Jour		1 présent sur le territoire de la caserne	1	(A)					
3	Soir			2						
2	Jour	1	1 présent sur le territoire de la caserne	1						
	Soir	1		2	Secteur La Plaine	1	5			
4	Jour		1 présent sur le territoire de la caserne	1	(B)		3			
4	Soir			2						

Un officier de direction en disponibilité sur le territoire en surplus de la force de frappe

6.3 TERREBONNE (SECTEUR TERREBONNE OUEST)

Le *tableau 46* présente la force de frappe actuelle de tous les risques de la Ville de Terrebonne du secteur Ouest, desservi par le service d'incendie de Bois-des-Filion (BDF), selon une entente intermunicipale (Bois-des-Filion: # 2003-04-175, Terrebonne: # 280-04-2003) qui sera maintenue.

Tableau 46 : La force de frappe optimisée, tous les risques, Terrebonne (secteur Terrebonne ouest)

	Terrebonne ouest (SSI Bois-des-Filion)										
I	La force de frappe actuelle et optimisée pour tous les risques										
	Temps répon			1	Les véhicu	lles et l'ea	ıu				
	Int. P/U	Ext. P/U	d'aqueduc 1500L/m à 140 kpa			ur hors réseau et/ou le éseau pourrait être ntuellement déficient					
Pour les risques faibles et moyens , en tout temps, 10 pompiers en 10 minutes ou moins, à l'intérieur du				1 autopompe conforme à la norme ULC S-515	2 véhicules à la norme 515	s conformes ULC S-	Eau				
périmètre urbain et 15 minut moins à l'extérieur du périm urbain Les jours de semaine, entre (18h00, une équipe de 6 pom comprenant 5 pompiers et ur capitaine, est de garde et rén sur le territoire de BDF et Terrebonne ouest De plus, pour les appels de r faibles et moyens, une alerte générale est transmise aux 2' pompiers et officiers La semaine, de soir, entre 18 06h00 et en tout temps la fin semaine ainsi que les jours fi une équipe de 7 pompiers comprenant 5 pompiers, 1 ca et un directeur adjoint, est de et rémunérée sur le territoire BDF et de Terrebonne ouest De plus, pour les appels de r faibles et moyens, deux équ 6 pompiers, comprenant chapompiers et un capitaine, soi appelées simultanément L'historique de l'incendie dé l'atteinte d'une force de frap minimum de 10 pompiers en temps*	nètre 06h00 à apiers, n nunérée risques e 7 autres 8h00 et n de rériés, apitaine e garde e de trisques it risques nipes de acune 5 nt	≤ 10 min	10 à 15 min	#227 Autopompe Pompage: 3900 l/m Réservoir: 4 000 litres	#227 Auto Pompage: Réservoir: litres # 332 Pom Pompage: Réservoir: litres Valve vidange: 3 (Véhicule dadditionnel Rosemère dans la cas Bois-des-F les risques élevés et tr élevés)**	3900 l/m 4 000 pe citerne 3900 l/m 10 000 e de 0 cm d'élévation l # 661 de localisé erne de ilion, pour moyens	14 000 litres d'eau sont disponibles à l'arrivée de la force de frappe le transport de 51 181 litres d'eau en moins de 30 minutes*** Pour les besoins en eau supérieurs aux quantités déjà acheminées, des ententes écrites avec des municipalités limitrophes permettent de disposer de citernes supplémentaires (voir tableau 12) Le personnel nécessaire au transport de l'eau s'ajoutera aux 10 pompiers prévus à la force de frappe pour les risques faibles et moyens et 15 pompiers pour les risques élevés et très élevés				

Pour les risques élevés et très élevés, en tout temps, 15 pompiers en 15 minutes ou moins, à l'intérieur du périmètre urbain et 15 à 20 minutes à l'extérieur du périmètre urbain Les jours de semaine, entre 06h00 à 18h00, une équipe de 6 pompiers, comprenant 5 pompiers et un capitaine, est de garde et rémunérée sur le territoire de BDF et Terrebonne ouest De plus, pour les appels de risques élevés et très élevés, une alerte générale est transmise aux 27 autres pompiers et officiers, de jour entre 06h00 et 18h00 La semaine de soir entre 18h00 et 06h00 et en tout temps la fin de semaine ainsi que les jours fériés, une équipe de 7 pompiers, comprenant 5 pompiers, 1 capitaine et un directeur adjoint, est de garde et rémunérée sur le territoire de BDF et de Terrebonne ouest De plus, pour les appels de risques élevés et très élevés, deux équipes de 6 pompiers, comprenant chacune 5 pompiers et un capitaine, sont appelées simultanément Également, 4 pompiers en provenance du SSI de Terrebonne de garde en caserne, sont appelés	11 pom/ 10 min. +4 pom/ 15 min.	15 à 20 min.	#227 Autopompe Pompage: 3 900 l/m Réservoir: 4 000 litres #332 Pompe citerne Pompage: 3 900 l/m Réservoir: 10 000 litres Valve de vidange: 48 cm (Véhicule d'élévation additionnel #661 de Rosemère localisé dans la caserne de Bois-des-Filion pour les risques moyens, élevés et très élevés)**	#227 Autopompe Pompage: 3 900 l/m Réservoir: 4 000 litres #332 Pompe citerne Pompage: 3 900 l/m Réservoir: 10 000 litres Valve de vidange: 48 cm (Véhicule d'élévation additionnel #661 de Rosemère localisé dans la caserne de Bois-des-Filion pour les risques moyens, élevés et très élevés)** Véhicule d'intervention rapide, en provenance des casernes 1 et 2 du SSI de Terrebonne avec 4 pompiers pour les appels de risques élevés et très élevés	
L'historique de l'incendie démontre l'atteinte d'une force de frappe d'un minimum de 15 pompiers en tout temps*			Véhicule d'intervention rapide, en provenance des casernes 1 et 2 du SSI de Terrebonne avec 4 pompiers pour les appels de risques élevés et très élevés		

^{*}À l'acceptation du schéma de la MRC Thérèse-De Blainville, la provenance des pompiers pourrait être modifiée tout en respectant les orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie en conformité avec les exigences du schéma de couverture de risques de la MRC Les Moulins.

^{**} En 2006, nouvelle acquisition d'un véhicule d'élévation pour Bois-des-Filion afin de remplacer l'unité #661.

^{***}La quantité d'eau est assurée par l'acheminement de deux (2) transporteurs d'eau supplémentaires, provenant des municipalités les plus près du secteur impliqué. La proximité des transporteurs d'eau supplémentaires requis permet une alimentation continue de 1 500 litres d'eau, pendant un minimum de 30 minutes.

En regard à la situation actuelle, au nombre minimal de pompiers de la force de frappe et à l'entente intermunicipale conclue, la Ville de Bois-des-Filion déploiera le nombre minimal de pompiers requis selon les exigences prévues en référence aux *Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie*. Conformément à l'entente intermunicipale, la municipalité de Bois-des-Filion doit fournir les services conformes aux exigences du schéma de couverture de risque de la MRC Les Moulins, en ce qui concerne la formation des pompiers, les programmes d'entretien et de renouvellement des équipements, afin de rencontrer la force de frappe prévue aux objectifs des orientations ministérielles.

L'objectif n° 4 des orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie demande aux autorités régionales de compenser d'éventuelles lacunes en intervention contre l'incendie par des mesures adaptées d'autoprotection.

Malgré que la réglementation municipale actuelle (*tableau 34*) prévoit des correctifs aux bâtiments et qu'un programme sur la sensibilisation du public *(tableau 40)* soit en place, la MRC Les Moulins créera une table où les municipalités participeront à une étude régionale sur l'implantation de systèmes d'autoprotection en tenant compte de l'historique, de l'évaluation et de l'analyse des incidents en précisant l'objectif, la méthode, la fréquence, les risques où la clientèle est visée et une évaluation des résultats. La MRC prévoit déjà des pistes d'orientation du programme d'autoprotection telles que :

- la formation aux entreprises;
- l'exercice d'évacuation;
- la brigade institutionnelle;
- la priorisation des quartiers Lac André à Terrebonne et Plateau Normandie à Mascouche, lesquels sont définis comme périmètre urbain; (voir *carte 6*)
- la priorisation du quartier Lac Samson à Mascouche et de la partie nord du quartier St-Roch à Terrebonne, lesquels sont situés hors du périmètre urbain (voir *carte 6*).

Actions: Mascouche: Nº 25 du plan de mise en œuvre Terrebonne: Nº 26 du plan de mise en œuvre MRC: Nº 18 du plan de mise en oeuvre

En rapport avec la localisation des risques d'incendie sur le territoire, les services d'incendie collaboreront lors des études de planification de l'urbanisation effectuées par les municipalités. Leur expertise sera ainsi requise tant pour les secteurs ruraux que pour les secteurs urbains; elle s'avèrera pertinente, par exemple, pour :

- l'évaluation et la planification de la protection incendie;
- l'aménagement ou le réaménagement d'axes et/ou d'accès routiers;
- l'implantation au sol des bâtiments (marge de recul suffisante pour permettre l'accès aux véhicules d'urgence);
- la mise à jour continue de la classification des risques sur le territoire.

Actions: Mascouche: Nº 24 du plan de mise en œuvre Terrebonne: Nº 25 du plan de mise en œuvre MRC: Nº 19 du plan de mise en oeuvre

8.1. Les services spécialisés

Afin de répondre à l'*objectif nº* 5 énoncé dans les orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie, la section 8.1 fait le recensement des services spécialisés de chacun des services de sécurité incendie. Les services spécialisés ne seront pas intégrés au schéma de couverture de risques sans qu'on ait procédé, au préalable, à une analyse des risques et à une évaluation des modalités d'intervention et de secours. Par contre, à cause de la présence des rivières, des plans d'eau, des forêts, des réseaux routier et ferroviaire, les municipalités maintiendront les services spécialisés offerts et la formation du personnel, ainsi que les ententes avec les autres municipalités. Le tableau 47 démontre les services actuellement offerts par les autorités locales. Le tableau 48 donne les statistiques sur le débit journalier moyen annuel sur le réseau routier de la MRC Les Moulins.

Actions: Mascouche: Nº 28 du plan de mise en œuvre

Terrebonne: Nº 28 du plan de mise en œuvre MRC: Nº 20 du plan de mise en oeuvre

Tableau 47: Les services spécialisés

Les autorités	Le nombre et le type de services spécialisés									
locales	Matière dangereuse	Sauvetage nautique	Sauvetage en hauteur		Monoxyde de carbone	Désincarcération				
Mascouche	V			V	$\sqrt{}$	√				
Terrebonne	V	√	V		V	√				

Tableau 48 : Le débit journalier moyen annuel sur le réseau routier

Réseau routier, MRC Les Moulins						
Autoroutes	Débit journalier moyen annuel (2002)					
25	31 000					
40	103 000					
640	43 500					
Routes provinciales						
335	9 400					
337	32 000					

<u>MRC</u>

À la suite de l'embauche d'un coordonnateur, la MRC Les Moulins, créera une table où les municipalités participeront à une étude régionale afin de maximiser l'utilisation des ressources humaines, financières et matérielles consacrées à la sécurité incendie (*objectif n*° 6). Le mandat du coordonnateur en sécurité incendie sera d'assurer une concertation régionale en rapport avec une prestation de services optimale sur la formation spécialisée des autres risques et le système de commandement. Le coordonnateur devra également s'assurer de la mise en place de la protection optimisée en privilégiant l'harmonisation au niveau régional sur le territoire de la MRC.

Actions: MRC: Nos 17 et 22 du plan de mise en œuvre

Ville de Mascouche

La Ville de Mascouche maintiendra le service de recherche et de causes d'incendies déjà en place selon les normes établies et reconnues.

Action: Mascouche: Nº 26 du plan de mise en œuvre

Une entente éventuelle de fourniture de service par la Ville de Terrebonne sera négociée afin d'offrir une protection optimale dans le quartier Marie des Hauts-Bois par la caserne la plus proche.

Action: Mascouche: Nº 27 du plan de mise en œuvre

Ville de Terrebonne

L'entente intermunicipale entre Terrebonne et Bois-des-Filion prévoit que Bois-des-Filion s'engage à respecter les exigences du schéma de couverture de risques de la MRC Les Moulins, afin d'offrir une protection optimale du secteur ouest, de la Ville de Terrebonne.

Actions: Terrebonne: Nos 8, 9, 10 et 11 du plan de mise en œuvre

La Ville de Terrebonne déplacera la caserne 1 vers l'ouest, environ 1 kilomètre, afin d'obtenir un temps de déplacement optimal partout sur la partie sud du territoire de Terrebonne et procédera à l'ouverture de la caserne 3, en juin 2005, dans le secteur Lachenaie.

Actions: Terrebonne: Nos 21 et 22 du plan de mise en œuvre

La Ville de Terrebonne maintiendra le service de recherche et de causes d'incendies déjà en place selon les normes établies et reconnues.

Action: Terrebonne: Nº 27 du plan de mise en œuvre

10.LE RECOURS AU PALIER SUPRAMUNICIPAL (MRC) POUR L'ORGANISATION OU LA GESTION DE CERTAINES FONCTIONS RELIÉES À LA SÉCURITÉ INCENDIE

La MRC Les Moulins mettra en place un processus afin d'obtenir une gestion efficace en sécurité incendie (*objectif n*° 7). Pour ce faire, elle prendra action afin de :

- améliorer la connaissance des risques d'incendie présents sur le territoire, de manière à déterminer ensuite un agencement des ressources qui favorise une protection optimale de la population et du patrimoine;
- mettre en place un processus régional de planification de la sécurité incendie. Cette planification vise une plus grande efficacité des organisations, une utilisation plus rationnelle des ressources et des équipements ainsi qu'un recours accru aux mesures de prévention;
- participer à une étude de la problématique des alarmes incendie afin de corriger la situation;
- élaborer les actions requises en collaboration avec les municipalités locales, pour atteindre les objectifs arrêtés au schéma. Ces actions sont définies au palier local dans un plan de mise en œuvre intégré au document régional;
- produire un rapport annuel conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

Pour atteindre les objectifs retenus, le conseil de la MRC Les Moulins, embauchera un coordonnateur en sécurité incendie afin, plus spécifiquement, de coordonner la réalisation et la mise en œuvre du schéma en sécurité incendie.

Actions: MRC: Nos 5, 6, 7, 8, 10, 17, 20, 21, 23 et 25 du plan de mise en œuvre

Mascouche: N° 28 du plan de mise en œuvre Terrebonne: N° 28 du plan de mise en oeuvre

Afin de permettre à la MRC Les Moulins de produire un rapport annuel conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, les municipalités de Mascouche et Terrebonne devront soumettre un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie.

Actions: Mascouche: N° 30 du plan de mise en œuvre Terrebonne: N° 30 du plan de mise en œuvre

11.LES AUTRES STRUCTURES VOUÉES À LA SÉCURITÉ DU PUBLIC

La MRC créera une table régionale de coordination des intervenants liés à la sécurité publique réunissant annuellement les services ambulanciers, la police municipale, la Sûreté du Québec, les centrales 9-1-1, le ministère des Transports, les compagnies ferroviaires, la compagnie transporteur de gaz (gazoduc), la SOPFEU, Hydro Québec et l'Agence régionale de santé et des services sociaux. L'objectif est de définir le rôle et les responsabilités de chacun et discuter des mesures et procédures à établir dans le cadre des interventions d'urgence (*objectif* n^o 8).

Cette table de coordination pourra être élargie avec les MRC limitrophes, car souvent les intervenants externes sont les mêmes. Les résultats de cette table seront analysés et intégrés dans le rapport annuel d'activités.

Actions: MRC: Nº 24 du plan de mise en œuvre

Mascouche : N^0 29 du plan de mise en œuvre Terrebonne : N^0 29 du plan de mise en œuvre

La section 12 présente les plans de mise en œuvre des autorités locales qui précisent les mesures et les échéanciers des actions projetées en rapport avec les huit (8) objectifs des *Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie*, conformément à l'article 10 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

Certaines actions prévues dans la première version du schéma ont été réalisées.

12.1 LES ACTIONS PROJETÉES EN RAPPORT AVEC LES OBJECTIFS 1 À 8 POUR LES VILLES DE MASCOUCHE ET TERREBONNE

12.1.1 Mascouche

Les actions réalisées au cours de l'année 2004 sont les suivantes:

Achat d'équipements Total	9 200\$ 41 470\$
Étude de localisation de caserne	10 000\$
Étude de rénovation de caserne	8 500\$
Embauche (pompiers)	15 500\$
Test ULC (véhicule)	1 570\$
Formation (pompiers)	6 700\$

Tableau 49 : Les actions projetées, Mascouche

			Mascouche								
N^0		Les	actions de l'ob	iectif N ⁰ 1							
	Maintenir			,	aluation annu	el					
	d'analyse des incidents										
1	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009					
1	Coût	6 650	6 816	6 986	7 160	7 339					
	Responsable		Directeu	ır du service d'	incendie						
	Vérification			MRC							
	Maintenir l'application actuelle de la réglementation basée sur le CNB et CNPI et										
	éventuellement sur tout autre règlement provincial										
2	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009					
_	Coût			nclus aux salair							
	Responsable		Directeu	ur du service d'	incendie						
	Vérification			MRC							
	Maintenir le prograi										
	tenant compte de										
	l'évaluation des incide										
_	risques ou la				sultats à raisor	i de					
3	Échéancier	2005	<mark>aents par terri</mark> 2006	2007	2008	2000					
	Coût	3 046		9 583	13 083	2009 13 395					
	Responsable	3 046 6 238 9 583 13 083 13 395 Directeur du service d'incendie									
	Vérification		Directed	MRC	incenuie						
	Maintenir le progra	mma d'inspac	tion des risque		incluant l'álah	oration des					
	plans d'intervention selon la norme NFPA 1620, à raison de 244 sur 5 ans. Cette étape doit tenir compte de l'historique, de l'évaluation et de l'analyse des incidents en précisant										
	l'objectif, la méthode, la fréquence, les risques où la clientèle est visée et une évaluation des										
			ra tenir comp								
4			jour des risqu								
	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009					
	Coût	16 156	33 082	50 820	69 394	71 036					
	Responsable	Directeur du service d'incendie									
	Vérification	MRC									
	Maintenir et mettre	•									
	public en tenant compte de l'analyse et de l'évaluation des incidents et de l'historique des incendies, en précisant l'objectif, la méthode, la fréquence, les risques										
		_	•	_		es					
5	-		visée et une év		r	2000					
	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009					
	Coût	1 500	3 071	4 840	6 938	7 103					
	Responsable Vérification		Directet	ur du service d'	шсепате						
		o novecemal d	a Pintoryantia	MRC	do nuóriontico						
	<u>Associer l</u> Échéancier	2005	2006	aux activites 2007	de prévention 2008	2009					
6	Coût	2005		clus aux salair		2009					
6	Cout										
	Dognangahla		Director	ir dii carvica d'	incendie						
	Responsable Vérification		Directer	ur du service d'i	incendie						

	Maintenir des préve		mpiers selon l acernant la foi		nouvelle régl	ementation	
7	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009	
/	Coût		Inclus	au budget d'ope	ération		
	Responsable		Directer	ur du service d'i	ncendie		
	Vérification			MRC			
N^0		Les act	ions des objec	tifs Nos 2 et 3			
	Déployer des ressou	rces d'interve	ntion, 10 pom	piers / 10 min,	1 500 litres/m	inute et une	
	autopompe pour les risques faibles et moyens sur tout le territoire, à l'intérieur des						
	périmètres urbai						
8	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009	
	Coût	43 050	44 126	45 120	46 135	47 173	
	Responsable	Directeur du service d'incendie					
	Vérification			MRC			
	Déployer des ressou						
	autopompe pour						
	périmètres urbai						
9	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009	
	Coût			Inclus à 8			
	Responsable	Directeur du service d'incendie					
	Vérification	MRC rces d'intervention, 15 pompiers / 10 à 15 min, 1 500 litres/minute et					
	deux autopompes pour les risques élevés et très élevés sur tout le territoire, à l'intérieur des périmètres urbains afin d'assurer la force de frappe telle que décrite au tableau 43						
10	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009	
10	Coût	10 740	10 980	11 225	11 477	11 735	
	Responsable	10 /40		ur du service d'i		11 /33	
	Vérification		Directed	MRC	nechaic		
		rces d'interve	ntion 15 nomi		min 1 500 litr	es/minute et	
	Déployer des ressources d'intervention, 15 pompiers / 15 à 20 min, 1 500 litres/minute et deux autopompes pour les risques élevés et très élevés sur tout le territoire, à l'extérieur des						
	périmètres urbai						
11	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009	
	Coût			Inclus à 10		•	
	Responsable	Directeur du service d'incendie					
	Vérification		Directed	MRC	nechaic		
	Vérification Maintenir un sys	stème de comn		MRC		vigueur	
				MRC on les normes		vigueur	
12			nandement sel	MRC on les normes		vigueur 2009	
12	Maintenir un sys	(NFPA	nandement sel ou guide des 2006	MRC on les normes opérations)	établies et en 2008		
12	Maintenir un sys Échéancier Coût Responsable	(NFPA	nandement sel ou guide des 2006 Selon le	MRC on les normes opérations) 2007	établies et en 2008 érations		
12	Maintenir un sys Échéancier Coût	(NFPA 2005	nandement sel ou guide des 2006 Selon le Directer	MRC on les normes opérations) 2007 e budget des op ar du service d'i MRC	établies et en 2008 érations		
12	Maintenir un sys Échéancier Coût Responsable Vérification	(NFPA 2005	pandement selve des 2006 Selon le Directer	MRC on les normes opérations) 2007 e budget des op ur du service d'i MRC ompiers	établies et en 2008 érations	2009	
	Maintenir un sys Échéancier Coût Responsable Vérification Échéancier	(NFPA 2005	2006 Selon le	MRC on les normes opérations) 2007 e budget des op ur du service d'i MRC ompiers 2007	2008 érations incendie 2008	2009	
12	Maintenir un sys Échéancier Coût Responsable Vérification Échéancier Coût	(NFPA 2005	selon le Directer baucher des p 2006 30 000	MRC on les normes opérations) 2007 e budget des op ur du service d'i MRC ompiers 2007 1 900	2008 érations incendie 2008 16 257	2009	
	Maintenir un sys Échéancier Coût Responsable Vérification Échéancier	(NFPA 2005	selon le Directer baucher des p 2006 30 000	MRC on les normes opérations) 2007 e budget des op ur du service d'i MRC ompiers 2007	2008 érations incendie 2008 16 257	2009	

	Maintenir	du personnel	en devoir (2 po	ompiers par ca	serne 24h/24h)			
	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009			
14	Coût		201 830	206 371	211 014	215 762			
	Responsable			ır du service d'					
	Vérification MRC								
	Élaborer et maintenir des ententes avec les services d'incendie limitrophes pour les								
	situations d'entraide automatique et signer les protocoles d'assistance mutuelle								
	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009			
15	Coût	2 500	N/D	N/D	N/D	N/D			
	Responsable	Directeur du service d'incendie							
	Vérification		Bheetee	MRC	ancenare .				
	Maintenir le programme de formation continue selon les normes établies et reconnues								
		besoin. Maint							
	i ujustei uu		réglementatio						
16	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009			
10	Coût	42 000	N/D	N/D	N/D	N/D			
	Responsable	.2 000		ır du service d'		11,2			
	Vérification		Bheetee	MRC	ancenare .				
	Maintenir le program	me d'entretie	n. d'acquisitio		cement des vé	hicules selon			
		rmes établies	· •	-		incures scion			
		le l'équipemen							
17	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009			
	Coût	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000			
	Responsable	Directeur du service d'incendie							
	Vérification	MRC							
		tation de perfe	ormance, ULC		véhicules d'in	tervention			
	Acquérir une attestation de performance, ULC S515 pour les véhicules d'intervention de 15 ans et plus								
40	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009			
18	Coût	Réalisé		Au b	esoin				
	Responsable		Directeu	ır du service d'	incendie				
	Vérification			MRC					
		Acquéi	rir un véhicule	d'élévation					
	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009			
19	Coût	72 000	72 000	72 000	72 000	72 000			
1	Responsable		Directeu	ır du service d'	incendie				
1	Vérification			MRC					
	Maintenir le prograi	mme d'entretio	en, d'acquisitio	on et de rempl	acement des éc	quipements			
	de lutte contre								
	remplac	ement de l'équ	ipement qui n	e rencontre pl	us les normes				
20		ts de protectio							
20	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009			
	Coût	12 500	12 500	12 500	12500	12500			
	Responsable		Directeu	ır du service d'	incendie				
	Vérification			MRC					
	Créer un outil de coi	ntrôle pour la v	vérification de	s poteaux ince	ndie et les ider	tifier selon			
		les nor	mes établies e	t reconnues					
21	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009			
41	Coût	55 000	45 000	N/D	N/D	N/D			
	Responsable		Direction g	générale de la m	nunicipalité				
	Vérification			MRC					
				ues en sécurité in					

	Créer un		le pour la véri normes établie	fication du rés s et reconnues	eau d'aquedu	c		
22	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009		
22	Coût	Réalisé	N/D	N/D	N/D	N/D		
ļ	Responsable	Direction générale de la municipalité						
	Vérification MRC							
	Maintenir et réviser le programme d'entretien et de vérification afin que le réseau							
	d'aqueduc	d'aqueduc rencontre les exigences des normes établies et reconnues						
23	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009		
23	Coût	58 000	N/D	N/D	N/D	N/D		
	Responsable		Direction g	énérale de la m	nunicipalité			
	Vérification			MRC				
N^0		Les act	ions des objec	tifs N ^{os} 4 à 8				
	Assister le servic	e d'urbanisme	dans la planit	fication de la p	rotection ince	ndie, la		
	validation des risqu	ies et pour l'ai	ménagement /	réaménageme	nt d'axes et / o	u d'accès		
	routiers, en p	articipant à la	table de conc	ertation du ser	vice d'urbani	sme		
24	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009		
	Coût	2 180	2 235	2 300	2 357	2 410		
	Responsable	Directeur du service d'incendie						
	Vérification			MRC				
	Participer, annuelle	ment dès 2005	, à une étude r	<mark>égionale sur l'</mark> i	i <mark>mplantation</mark> d	le systèmes		
		n précisant l'o	bjectif, la mét	jue, de l'évalua hode, la fréque valuation des r	ence, les risque			
25	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009		
23	Coût	2008		nclus au salaire				
	Responsable	Directeur du service d'incendie						
			Directer		ncendie	2007		
			Directeu	ır du service d'i	ncendie	2007		
	Vérification	r le service de		ır du service d'i MRC		2007		
	Vérification		recherche et c	nr du service d'i MRC causes d'incend		2007		
	Vérification Mainten	selon les i	recherche et c normes établie	nr du service d'i MRC causes d'incene s et reconnues	lie déjà offert			
26	Vérification Mainten Échéancier	selon les 1 2005	recherche et c normes établie 2006	nr du service d'i MRC causes d'incend	lie déjà offert 2008	2009		
26	Vérification Mainten Échéancier Coût	selon les i	recherche et conormes établie 2006	MRC causes d'incendes et reconnues 2007 2 865	2008 2 937			
26	Vérification Mainten Échéancier Coût Responsable	selon les 1 2005	recherche et conormes établie 2006	mr du service d'i MRC causes d'incend s et reconnues 2007	2008 2 937	2009		
26	Vérification Mainten Échéancier Coût Responsable Vérification	selon les 1 2005 2 725	recherche et conormes établie 2006 2 795 Directeu	mr du service d'i MRC causes d'incend s et reconnues 2007 2 865 ar du service d'i MRC	2008 2 937 ncendie	2009 3 010		
26	Vérification Mainten Échéancier Coût Responsable Vérification	selon les 1 2005 2 725 aux information	recherche et conormes établie 2006 2 795 Directeu	mr du service d'i MRC causes d'incend s et reconnues 2007 2 865 ar du service d'i MRC au tableau 43,	2008 2 937 ncendie	2009 3 010		
26	Vérification Mainten Échéancier Coût Responsable Vérification	selon les 1 2005 2 725 aux informatio	recherche et conormes établie 2006 2 795 Directeu	mr du service d'i MRC causes d'incences et reconnues 2007 2 865 ar du service d'i MRC au tableau 43, sen œuvre	2008 2 937 ncendie	2009 3 010		
26	Vérification Mainten Échéancier Coût Responsable Vérification En référence	selon les 1 2005 2 725 aux informatio pou	recherche et conormes établie 2006 2 795 Directeu ons contenues eurra être mise e	r du service d'i MRC causes d'incences et reconnues 2007 2 865 ar du service d'i MRC au tableau 43, au tableau 43, au œuvre ine entente d'e	2008 2 937 ncendie L'action ci-dessentraide autom	2009 3 010		
	Vérification Mainten Échéancier Coût Responsable Vérification En référence Construire ou réamé	selon les 1 2005 2 725 aux informatio pounager une case palités limitro	recherche et conormes établie 2006 2 795 Directeu ons contenues durra être mise étarne et signer u phes selon ce que	mr du service d'i MRC causes d'incences s et reconnues 2007 2 865 ar du service d'i MRC au tableau 43, an œuvre une entente d'e	2008 2 937 ncendie l'action ci-dessentraide autom la section 6.1.	2009 3 010 ous natique avec 1. afin de		
26	Vérification Mainten Échéancier Coût Responsable Vérification En référence Construire ou réamé une ou des munici maintenir sur tout le	selon les 1 2005 2 725 aux informatio por nager une case palités limitro périmètre urb	recherche et conormes établie 2006 2 795 Directeu ons contenues ourra être mise et signer uphes selon ce quin, une force	mr du service d'i MRC causes d'incences s et reconnues 2007 2 865 ar du service d'i MRC au tableau 43, an œuvre une entente d'e	2008 2 937 ncendie l'action ci-dess entraide autom la section 6.1 0 pompiers / 1	2009 3 010 ous natique avec 1. afin de		
	Vérification Mainten Échéancier Coût Responsable Vérification En référence Construire ou réamé une ou des munici maintenir sur tout le	selon les 1 2005 2 725 aux informatio por nager une case palités limitro périmètre urb	recherche et conormes établie 2006 2 795 Directeu ons contenues ourra être mise et signer uphes selon ce quin, une force	mr du service d'i MRC causes d'incences s et reconnues 2007 2 865 ar du service d'i MRC au tableau 43, an œuvre ine entente d'e qui est décrit à de frappe de 1	2008 2 937 ncendie l'action ci-dess entraide autom la section 6.1 0 pompiers / 1	2009 3 010 ous natique avec 1. afin de		
	Vérification Mainten Échéancier Coût Responsable Vérification En référence Construire ou réamé une ou des munici maintenir sur tout le litres/min	selon les 1 2005 2 725 aux information pour pager une case palités limitro périmètre urbante et une aut	recherche et conormes établie 2006 2 795 Directeu ons contenues et cons contenues et signer uphes selon ce quin, une force opompe pour	mr du service d'i MRC causes d'incences s et reconnues 2007 2 865 ar du service d'i MRC au tableau 43, an au tab	2008 2 937 ncendie l'action ci-dess entraide autom la section 6.1. 0 pompiers / 1 oles et moyens	2009 3 010 ous natique avec 1. afin de 0 min, 1 500		
	Vérification Maintent Échéancier Coût Responsable Vérification En référence Construire ou réamé une ou des munici maintenir sur tout le litres/min Échéancier	selon les 1 2005 2 725 aux information pour pager une case palités limitro périmètre urbante et une aut	recherche et conormes établie 2006 2 795 Directeu ons contenues durra être mise étarne et signer u phes selon ce quain, une force opompe pour 2006	ar du service d'i MRC auses d'incences et reconnues 2007 2 865 ar du service d'i MRC au tableau 43, an æuvre une entente d'e qui est décrit à de frappe de 1 les risques fait 2007	2008 2 937 ncendie L'action ci-dess entraide autom la section 6.1. 0 pompiers / 1 ples et moyens 2008	2009 3 010 ous natique avec 1. afin de 0 min, 1 500		

28	Participer, annuellement dès 2005, au développement d'une stratégie d'intervention régionale en rapport avec une prestation de service optimale sur la recherche des causes, sur la formation spécialisée des autres risques et le système de commandement, dans le cadre du mandat du comité en sécurité incendie							
20	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009		
	Coût		Inclus au salaire					
	Responsable	Directeur du service d'incendie						
	Vérification			MRC				
29	Participer, annuellement dès 2005, à la création d'une table régionale de coordination des intervenants liés à la sécurité publique réunissant les services ambulanciers, la police municipale et la Sûreté du Québec, les centrales 9-1-1, le ministère des Transports, les compagnies ferroviaires, la compagnie transporteur de gaz (gazoduc), la SOPFEU, Hydro Québec et l'Agence régionale de la santé et des services sociaux. Le but est de définir le rôle et les responsabilités de chacun dans le cadre des interventions d'urgence Échéancier 2005 2006 2007 2008 2009 Coût Inclus aux salaires							
	Coût Responsable	2005	In	clus aux salaire ir du service d'i	es	_		
	Coût Responsable Vérification		In Directeu	iclus aux salaire ir du service d'i MRC	es ncendie	2009		
	Coût Responsable	re annuelleme	In Directeu	nclus aux salaire or du service d'i MRC d'activités por	ncendie	2009 précédent et		
20	Coût Responsable Vérification Adopter et transmett	re annuelleme	In Directeu	nclus aux salaire or du service d'i MRC d'activités por	ncendie	2009 précédent et		
30	Coût Responsable Vérification Adopter et transmett les projets pour la	re annuelleme nouvelle anné	In Directed ent un rapport e en matière d 2006 Selon	iclus aux salaire ir du service d'i MRC d'activités por e sécurité ince 2007 le budget d'opé	ncendie ur l'exercice pudie (art. 35 de 2008) eration	2009 précédent et le la Loi)		
30	Coût Responsable Vérification Adopter et transmett les projets pour la Échéancier	re annuelleme nouvelle anné	In Directed ent un rapport e en matière d 2006 Selon	iclus aux salaire ir du service d'i MRC d'activités por e sécurité ince 2007	ncendie ur l'exercice pudie (art. 35 de 2008) eration	2009 précédent et le la Loi)		

12.1.2 Terrebonne

Actions réalisées au cours de l'année 2004

Production d'un rapport annuel des incidents	4 900\$
Mise à jour du programme de sensibilisation du public	3 000\$
Embauche des préventionnistes/pompiers	38 000\$
Déploiement des ressources 10 pompiers/10 minutes (périmètre	97 800\$
urbain) et déploiement des ressources 10 pompiers/15 minutes	
(extérieur du périmètre urbain)	
Maintien de personnel en devoir	511 800\$
Maintien de personnel rémunéré en disponibilité 24 h/24 h	39 000\$
Maintien du programme de formation	55 000\$
Maintien du programme d'entretien des véhicules	10 000\$
Maintien du programme d'entretien sur l'équipement	11 700\$
Création d'un outil de contrôle pour la vérification des poteaux	55 000\$
d'incendie	
Amélioration du réseau d'aqueduc	1 000 000\$
(secteur ouest, chemin St-Roch)	
Total	1 826 200\$

Tableau 50 : Les actions projetées, Terrebonne

			Terrebonne						
N ⁰	Les actions de l'objectif N° 1								
	Maintenir le	Maintenir le programme et produire un rapport d'évaluation annuel							
	d'analyse des incidents								
1	Échéancier	2005	2006	20	07	2008	2009		
1	Coût	5 100	5 300	5 5	000	N/D	N/D		
	Responsable	Directeur du service d'incendie							
	Vérification	MRC							
	Maintenir l'application actuelle du règlement incendie basée sur le CNPI et								
	éver	ituellement si	ur tout autre	règlen	nent pi	rovincial			
	Échéancier	2005	2006	20	07	2008	2009		
2	Coût	Inclus aux salaires					Inclus aux salaires		
	Responsable		Directeu	ır du se	rvice d	'incendie			
	Vérification			Ml	RC				

	Maintenir un pro	gramma sur l	installation .	at la várificat	ion des avert	iccoure do		
	fumée en tenant							
	l'analyse et de l'é		• -			- · ·		
				-	•	The second secon		
3	fréquence, la validation des risques où la clientèle est visée et une évaluation des résultats à raison de 1000 logements par territoire de caserne							
	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009		
	Coût	53 100	54 700	N/D	N/D	N/D		
	Responsable		Directeu	r du service d	'incendie			
	Vérification			MRC				
	Maintenir un	programme (d'inspection o	les risques pl	lus élevés, inc	cluant		
	l'élaboration des p							
	sur 5 ans. Cette	-	-	_				
	l'analyse des incide							
4	où la clientèle est vi					ompte dans		
•	,	1	mise à jour d		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	T		
	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009		
	Coût	22 700	23 400	N/D	N/D	N/D		
	Responsable		Directeu	r du service d	'incendie			
	Vérification	``	1	MRC	1	•1•1• 4•		
	Maintenir et mettre	0 /		, 1 0				
	du public en tenant compte de l'analyse et de l'évaluation des incidents et de l'historique des incendies, en précisant l'objectif, la méthode, la fréquence, les							
	risques où la clientèle est visée et une évaluation des résultats							
5	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009		
	Coût	3 000	3 000	N/D	N/D	N/D		
	Responsable			r du service d				
	Vérification			MRC				
	Associer le	personnel de	l'interventio	n aux activité	és de prévent	ion		
	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009		
6	Coût		Inc	clus aux salaii	res			
	Responsable		Directeu	r du service d	'incendie			
	Vérification			MRC				
	Embaucher des	-		•	_	ouvelle		
	,		tion concerna					
7	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009		
	Coût	299 200	308 200	N/D	N/D	N/D		
	Responsable		Directeu	r du service d	'incendie			
N 70	Vérification	T		MRC				
N ⁰	Dánlayan dan ma		<mark>ons des objec</mark>		nin 1 500 lit	100/min-1		
	Déployer des ressou		· · · · · ·	-				
	une autopompe pou		ains afin d'as			a i mterieur		
	ues pe		ecrite aux tab					
8	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009		
	Coût	97 800	97 800	N/D	N/D	N/D		
	Responsable	2, 300		r du service d		1 1,1		
	Vérification		_ 110000	MRC				
		l				l.		

	Déployer des ressou une autopompe pou	r les risques	faibles et mo	yens sur tout	le territoire,			
	des périmètres urbains afin d'assurer la force de frappe telle que décrite aux tableaux 44, 45 et 46							
9	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009		
	Coût	Inclus à 8	Inclus à 8	Inclus à 8	Inclus à 8	Inclus à 8		
	Responsable	Directeur du service d'incendie						
	Vérification	MRC						
	Déployer des	ressources d'i	intervention,	15 pompiers	/ 10 à 15 min	, 1 500		
	litres/minute et de	ux autopomp	es pour les r	isques élevés	et très élevés	sur tout le		
	territoire, à l'inté					de frappe		
10		telle que dé	crite aux tab	leaux 44, 45 e	et 46			
10	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009		
	Coût	33 800	33 800	N/D	N/D	N/D		
	Responsable		Directeu	r du service d	'incendie			
	Vérification			MRC				
	Déployer des							
	litres/minute et deux autopompes pour les risques élevés et très élevés sur tout le							
	territoire, à l'extérieur des périmètres urbains afin d'assurer la force de frappe							
11	telle que décrite aux tableaux 44, 45 et 46							
	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009		
	Coût	Inclus à 10		Inclus à 10		Inclus à 10		
	Responsable	Directeur du service d'incendie						
	Vérification			MRC	7. 11.	•		
	Maintenir un systè		ou guide des		es établies et e	en vigueur		
	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009		
12	Coût			nclus au budge				
	Responsable			r du service d				
	Vérification			MRC				
		Eml	oaucher des p	ompiers				
	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009		
13	Coût	68 900	12 000	N/D	N/D	N/D		
	Responsable		Directeu	r du service d	'incendie			
	Vérification			MRC				
	Maintenir du personnel en devoir* (assignation en moyenne de 2 par caserne)							
		(assignation	en moyenne	de 2 par case	rne)			
1.4	Échéancier	(assignation 2005	en moyenne (2006	de 2 par case 2007	rne) 2008	2009		
14	Échéancier Coût			•		2009 N/D		
14		2005	2006 1 010 300	2007	2008 N/D			

^{*} Deux pompiers de garde par caserne incluant le pompier préventionniste sur quart de jour: travaux en casernes, intervention, prévention (*tableau 44*)

	Maintenir, sur le	e territoire, d	u personnel r	émunéré en	disponibilité :	24h/24h		
	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009		
15	Coût	78 000	78 000	N/D	N/D	N/D		
	Responsable		Directeu	r du service d'	incendie			
	Vérification			MRC				
	Élaborer et mainten	ir des entent	es avec les sei	rvices d'incer	die limitroph	nes pour les		
	situations d'entra							
1.0	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009		
16	Coût	10 000	N/D	N/D	N/D	N/D		
	Responsable	Directeur du service d'incendie						
	Vérification			MRC				
	Maintenir le pro	gramme de f	formation cor	ntinue selon l	es normes éta	blies et		
	reconnues et l'	ajuster au be	soin. Maintei	nir à l'embau	che l'exigenc	e de la		
			on la régleme					
17	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009		
	Coût	70 000	N/D	N/D	N/D	N/D		
	Responsable		Directeu	r du service d'	incendie			
	Vérification			MRC				
	Maintenir le pro	ogramme d'e	ntretien, d'ac	quisition et d	le remplacem	ent des		
	véhicules selon les normes établies et reconnues, vérifier le remplacement de							
	l'équipement qui ne rencontre plus les normes							
18	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009		
	Coût	66 000	137 000	137 000	137 000	137 000		
	Responsable	Directeur du service d'incendie						
	Vérification MRC							
	Acquérir une	attestation de performance, ULC S515 pour les véhicules						
			vention de 1					
19	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009		
1)	Coût	4 500	N/D	N/D	N/D	N/D		
	Responsable		Directeu	r du service d'	incendie			
	Vérification			MRC				
	Maintenir le pro	_		_	_			
	équipements de lu							
	vérifier le remp			_	_	normes		
20	,		ı, tuyaux, AR					
	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009		
	Coût	11 700	34 000	34 000	34 000	34 000		
	Responsable		Directeu	r du service d	incendie			
	Vérification			MRC				
	,		caserne 1 (se	1				
	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009		
21	Coût	Règl. emprunt	N/D	N/D	N/D	N/D		
	Responsable		Directeu	r du service d	incendie			
	Vérification			MRC				

22	1 1 / ·	Ajout de la caserne 3 (secteur Lachenaie)						
22	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009		
	Coût	18 000	44 500	44 500	44 500	44 500		
	Responsable		Directeu	r du service d'	incendie			
	Vérification			MRC				
	Réseau d'alimentation : assurer sur tout le périmètre urbain un minimum de 1 500							
	li	tres/minute à	140 Kpa poi	ur un risque i	faible			
	(amélio	ration du secteur La Plaine et du quartier St-Roch)						
23	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009		
23	Coût La Plaine			160 000	160 000	160 000		
	Coût St-Roch	1 032 000	1 038 000	1 046 000	1 051 000	1 055 000		
	Responsable		Direction ge	énérale de la r	nunicipalité			
	Vérification			MRC				
	Maintenir et réviser							
			exigences des					
24	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009		
	Coût	57 200	59 500	61 900	N/D	N/D		
	Responsable	Direction générale de la municipalité						
	Vérification			MRC				
N^0			<mark>ions de l'obje</mark>					
	Assister le service d		-		-			
	validation des risques et pour l'aménagement / réaménagement d'axes et / ou d'accès routiers, en participant à la table de concertation du service d'urbanisme							
	•							
25	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009		
	Coût	Inclus au salaire	Inclus au salaire	Inclus au salaire	Inclus au salaire	Inclus au salaire		
	Responsable	Salane		r du service d'		Salaire		
	Vérification		Birectea	MRC	<u> </u>			
	Participer annueller	nent, et ce, dè	s 2005 à une é		le sur l'impla	ntation de		
	systèmes d'autopro							
	l'analyse des incide	nts en précisa	ant l'objectif.	la méthode.	la fréquence.	les risques		
			visée et une é					
26	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009		
	Coût		Iı	nclus au salair	·e			
	Responsable		Directeu	r du service d'	incendie			
	Vérification			MRC				
	Maintenir le service	de recherch	e et causes d'	incendie déjà	offert selon	les normes		
			ablies et reco	_				
27	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009		
27	Coût	4 100	4 300	N/D	N/D	N/D		
	Responsable		Directeu	r du service d'	incendie			
	Vérification			MRC				
	Coût Responsable	e de recherch	In Directeur	nclus au salair r du service d' MRC <mark>incendie déja</mark>	incendie			

20	Participer au dével avec une presta formation spécialis ca	tion de servi sée des autres	ce optimale s s risques et le	ur la recherch	ne des causes ommandeme	s, sur la
28	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009
	Coût	Inclus au salaire				
	Responsable	Directeur du service d'incendie				
	Vérification			MRC		
29	les centrales 9-1-1 compagnie transpor régionale de la sa responsabili Échéancier Coût Responsable Vérification	des intervena pulanciers, la , le ministère rteur de gaz (nté et des ser tés de chacun 2005	e des Transpo gazoduc), la cyices sociaux dans le cadr 2006	cipale et la Sû orts, les compa SOPFEU, Hy a. Le but est d e des interver 2007 nclus au salaire r du service d'a	que réunissar reté du Quél agnies ferroy dro Québec e définir le r ations d'urge 2008 e incendie	t les bec, viaires, la et l'Agence ôle et les ence 2009
		mettre annuellement un rapport d'activités pour l'exercice rojets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie (art. 35 de la Loi)				
30	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009
	Coût		I1	nclus au salaire	e	
	Responsable		Directeu	r du service d'i	incendie	
	Vérification			MRC		

12.2 LES ACTIONS PROJETÉES EN RAPPORT AVEC LES OBJECTIFS 1 À 8 POUR L'AUTORITÉ RÉGIONALE

Tableau 51: Les actions projetées, MRC Les Moulins

Nº		Les a	ctions de l'ol	jectif N° 1			
	Analyser et évaluer				ents des autor	ités locales	
	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009	
1	Coût	Ir	clus dans la r	émunération c	du coordonnate	eur	
	Responsable			Coordonnateu	ır		
	Vérification			MRC			
	Évaluer les prog	grammes d'a	vertisseur de	fumée et val	ider la mise ei	n œuvre	
	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009	
2	Coût	In	iclus dans la r	émunération c	du coordonnate	eur	
	Responsable			Coordonnateu	ır		
	Vérification			MRC			
	Évaluer les progra	ammes d'ins	pection et pla	ins d'interve	ntion des risqu	ues élevés	
			<mark>és et valider</mark> l				
3	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009	
	Coût	Ir			du coordonnate	eur	
	Responsable			Coordonnateu	ır		
	Vérification	MRC programmes de sensibilisation du public à la prévention					
	Évaluer les _l				lic à la préven	tion	
			lider la mise		1		
4	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009	
-	Coût	Inclus dans la rémunération du coordonnateur					
	Responsable			Coordonnateu	ır		
	Vérification			MRC			
N°			<mark>ons des objec</mark>				
	Valider le déploiement des ressources d'intervention, 10 pompiers / 10 min, 1500						
	litres/minute et					ır tout le	
_			intérieur des			2000	
5	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009	
	Coût	In			du coordonnate	eur	
	Responsable			Coordonnateu	ır		
	Vérification	4 3	711	MRC	• /45		
	Valider le déploiei						
	litres/minute et aut					e territoire,	
	Échéancier	2005	<mark>ieur des péri</mark> 2006	2007	2008	2009	
6	Coût				du coordonnate		
		111.		Coordonnatei		,uı	
	Responsable				11		
	Vérification			MRC			

	Valider le déplo							
	min, 1 500 litres/min					rès élevés sur		
7	<u> </u>	2005	à l'intérieur 2006	2007	2008	2009		
/	Coût							
	Responsable	Inclus dans la rémunération du coordonnateur Coordonnateur						
	Vérification Vérification	MRC						
		nent des res	sources d'inte		pompiers / 1	5 à 20 min,		
	Valider le déploiement des ressources d'intervention, 15 pompiers / 15 à 20 min, 1 500 litres/minute et deux autopompes pour les risques élevés et très élevés sur tout							
	le t	le territoire, à l'extérieur des périmètres urbains						
8	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009		
	Coût	Inclus dans la rémunération du coordonnateur						
	Responsable			Coordonnateu	r			
	Vérification			MRC	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
	Voir au maintien d'un système de commandement selon les normes établies et en vigueur (NFPA ou guide des opérations)							
	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009		
9	Coût							
	Responsable	Inclus dans la rémunération du coordonnateur Coordonnateur						
	Vérification		<u> </u>	MRC				
	I.	des ententes avec les services d'incendie limitrophes pour les						
	situations d'entraide et voir au maintien des protocoles							
10	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009		
10	Coût	Inclus dans la rémunération du coordonnateur						
	Responsable	Coordonnateur						
	Vérification	MRC						
	Voir au maintien du programme de formation continue selon les normes établies et reconnues, l'ajuster au besoin et voir au maintien à l'embauche de l'exigence de la							
						gence de la		
11	Échéancier	2005	<mark>on la régleme</mark> 2006	2007	2008	2009		
11	Coût							
	Responsable	Inclus dans la rémunération du coordonnateur Coordonnateur						
	Vérification	MRC						
	Voir au maintien du programme d'entretien, d'acquisition et de remplacement des							
	véhicules selon les normes établies et reconnues, vérifier le remplacement de							
	l'équipement qui ne rencontre plus les normes							
12	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009		
	Coût	Inclus dans la rémunération du coordonnateur						
	Responsable	Coordonnateur						
	Vérification	do 110445-4-4	on do no-f-	MRC	CE1E 1	vyá h: and -		
	Voir au maintien de l'attestation de performance, ULC S515 pour les véhicules d'intervention de 15 ans et plus							
	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009		
13	Coût					l .		
	Responsable	Inclus dans la rémunération du coordonnateur Coordonnateur						
i l		MRC						
	Vérification			MRC				

	Voir au maintien du	programm	e d'entretien,	d'acquisition	et de rempla	acement des		
14	équipements de lutte contre l'incendie selon les normes établies et reconnues et							
	vérifier le remplacement de l'équipement qui ne rencontre plus les normes							
	,		n, tuyaux, AR					
	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009		
	Coût	Inclus dans la rémunération du coordonnateur						
	Responsable			Coordonnateu	ır			
	Vérification			MRC				
15	Valider d'avoir sur tout le périmètre urbain, un minimum de 1 500 litres/minute à 140 kpa pour un risque faible							
	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009		
	Coût		nclus dans la re		l .	1		
		1		Coordonnateu		eui		
	Responsable Vérification		'	MRC	П			
	Valider d'avoir en t	out towns u	n autil da aan		wifian 1 500 li	tuos/minuto		
	vanuel u avon en i		kpa pour un r		Tiller 1 300 li	ti es/illillute		
	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009		
16	Coût		nclus dans la re			1		
	Responsable	1		Coordonnateu		Cui		
	Vérification			MRC				
N°	V CI III CUCIOII	Les ac	tions des objec					
- 1	Em		coordonnateu		incendie			
	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009		
17	Coût	Inclus dans la rémunération du coordonnateur						
	Responsable			eur général de				
	Vérification			MRC				
	Faire une étude	régionale su	r une régleme	ntation com	nune en rapp	ort avec		
	l'autoprotection, da	ans le cadre	du mandat du	ı coordonnat	<mark>eur en sécuri</mark>	té incendie		
18	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009		
10	Coût	I	nclus dans la ré	émunération d	u coordonnate	eur		
	Responsable	Coordonnateur						
	Vérification	MRC						
	S'assurer que les			illes de Masc				
	S'assurer que les participent à une tab	ole de conce	rtation en coll	illes de Masc aboration av	ec le service d	l'urbanisme		
	S'assurer que les participent à une tab pour la planificati	ole de conce on de la pro	rtation en coll tection incend	Tilles de Masc aboration ave lie, la validat	ec le service d ion des risqu	l'urbanisme es et pour		
19	S'assurer que les participent à une tab pour la planificati l'aménage	ole de conce on de la pro ment / réam	rtation en coll tection incend ténagement d'	Tilles de Masc aboration ave lie, la validat axes et / ou d	ec le service d ion des risqu 'accès routie	l'urbanisme es et pour rs		
19	S'assurer que les participent à une tak pour la planificati l'aménage Échéancier	ole de concer on de la pro ment / réam 2005	rtation en coll tection incend lénagement d' 2006	illes de Masc aboration ay lie, la validat axes et / ou d 2007	ec le service d ion des risqu l'accès routie 2008	l'urbanisme es et pour rs 2009		
19	S'assurer que les participent à une tak pour la planificati l'aménage Échéancier Coût	ole de concer on de la pro ment / réam 2005	rtation en coll tection incend ténagement d' 2006 nclus dans la ré	illes de Mascaboration avo lie, la validat axes et / ou d 2007 émunération d	ec le service dion des risque l'accès routie 2008 u coordonnate	l'urbanisme es et pour rs 2009		
19	S'assurer que les participent à une tak pour la planificati l'aménage Échéancier Coût Responsable	ole de concer on de la pro ment / réam 2005	rtation en coll tection incend ténagement d' 2006 nclus dans la ré	illes de Mascaboration avoille, la validatataxes et / ou day 2007 émunération de Coordonnateu	ec le service dion des risque l'accès routie 2008 u coordonnate	l'urbanisme es et pour rs 2009		
19	S'assurer que les participent à une tab pour la planificati l'aménage Échéancier Coût Responsable Vérification	ple de conce on de la pro ment / réam 2005	rtation en collectection incendered d'agement	cilles de Mascaboration avoilie, la validata axes et / ou de 2007 Emunération de Coordonnateu MRC	ec le service dion des risque l'accès routie 2008 u coordonnate	l'urbanisme es et pour rs 2009 eur		
19	S'assurer que les participent à une tak pour la planificati l'aménage Échéancier Coût Responsable Vérification	ple de conce on de la pro ment / réam 2005 In	rtation en colletection incendence de la colletection incendence de la colletection incendence de la colletection de la collete	illes de Mascaboration avoille, la validat axes et / ou de 2007 cmunération de Coordonnateu MRC	ec le service dion des risquellaccès routie 2008 u coordonnate r	l'urbanisme es et pour rs 2009 eur rt avec les		
19	S'assurer que les participent à une tal pour la planificati l'aménage Échéancier Coût Responsable Vérification Développer une or autres risques, da	on de la proment / réam 2005 Intion régions ns le cadre d	rtation en colletection incendenagement d' 2006 nelus dans la re	illes de Mascaboration avoire, la validate axes et / ou de 2007 émunération de Coordonnateu MRC tation de serve coordonnate	c le service dion des risque l'accès routie 2008 u coordonnate r	l'urbanisme es et pour rs 2009 eur rt avec les é incendie		
19	S'assurer que les participent à une tal pour la planificati l'aménage Échéancier Coût Responsable Vérification Développer une op autres risques, da Échéancier	ple de conce on de la pro- ment / réam 2005 In ption régions ns le cadre of 2005	rtation en collectection incendered de collected de colle	illes de Mascaboration avoille, la validate axes et / ou de 2007 émunération de Coordonnateu MRC tation de serve coordonnate	c le service dion des risque l'accès routie 2008 u coordonnate r vice en rappour en sécurite 2008	2009 eur rt avec les é incendie 2009		
	S'assurer que les participent à une tal pour la planificati l'aménage Échéancier Coût Responsable Vérification Développer une opautres risques, da Échéancier Coût	ple de conce on de la pro- ment / réam 2005 In ption régions ns le cadre of 2005	rtation en colletection incendenagement d' 2006 nelus dans la re ale sur la presilu mandat du 2006 nelus dans la ré	illes de Mascaboration avoire, la validate axes et / ou de 2007 émunération de Coordonnateu MRC tation de serve coordonnate 2007 émunération de munération de serve coordonnate coordonnat	c le service di con des risque l'accès routie 2008 de coordonnate reservice en rappo ur en sécurite 2008 de coordonnate de coo	2009 eur rt avec les é incendie 2009		
	S'assurer que les participent à une tal pour la planificati l'aménage Échéancier Coût Responsable Vérification Développer une op autres risques, da Échéancier	ple de conce on de la pro- ment / réam 2005 In ption régions ns le cadre of 2005	rtation en colletection incendenagement d' 2006 nelus dans la re ale sur la presilu mandat du 2006 nelus dans la ré	illes de Mascaboration avoille, la validate axes et / ou de 2007 émunération de Coordonnateu MRC tation de serve coordonnate	c le service di con des risque l'accès routie 2008 de coordonnate reservice en rappo ur en sécurite 2008 de coordonnate de coo	2009 eur rt avec les é incendie 2009		

	Faire le suivi des plans de mise en œuvre des autorités locales, dans le cadre du mandat du coordonnateur en sécurité incendie						
21	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009	
	Coût	Inclus dans la rémunération du coordonnateur					
	Responsable	Coordonnateur					
	Vérification	MRC					
	Développer une option régionale en rapport avec une prestation de service optimale sur la formation spécialisée des autres risques et le système de commandement, dans le cadre du mandat du coordonnateur en sécurité incendie						
22	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009	
	Coût		clus dans la ré	emunération d	u coordonnate	l .	
	Responsable	Coordonnateur					
	Vérification	MRC					
	É	tudier la prol	olématique de	es alarmes in	cendie		
	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009	
23	Coût	Inclus dans la rémunération du coordonnateur					
	Responsable	Coordonnateur					
	Vérification			MRC			
	Créer et coordonner une table régionale des intervenants liés à la sécurité publique						
	réunissant les services ambulanciers, la police municipale et la Sûreté du Québec,						
	les centrales 9-1-1, le ministère des Transports, les compagnies ferroviaires, la						
	compagnie transporteur de gaz (gazoduc), la SOPFEU, Hydro Québec et l'Agence						
24	régionale de la santé et des services sociaux. Le but est de définir le rôle et les						
	responsabilités de chacun dans le cadre des interventions d'urgence						
	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009	
	Coût	Inclus dans la rémunération du coordonnateur					
	Responsable	Coordonnateur					
	Vérification	MRC					
	Préparer, adopter et transmettre annuellement un rapport d'activités pour						
	l'exercice précédent et les projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie (art. 35 de la Loi)						
25	Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009	
25	Coût						
	Responsable	Inclus dans la rémunération du coordonnateur Coordonnateur					
	Vérification	MRC					
	vermeation	MKC					

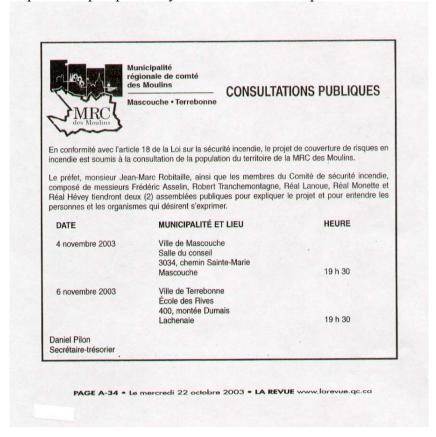
Conformément à l'article 18 de la *Loi sur la sécurité incendie*, le préfet, monsieur Jean-Marc Robitaille, ainsi que les membres du Comité de sécurité incendie, composé de messieurs Frédéric Asselin, Robert Tranchemontagne, Réal Lanoue, Réal Monette et Réal Hévey ont tenu deux (2) consultations publiques sur le schéma de couverture de risques. Une première consultation a eu lieu le 4 novembre 2003 à la salle du conseil de la Ville de Mascouche et une deuxième consultation s'est tenue le 6 novembre 2003 à l'École des Rives à Terrebonne. Aucun citoyen ou organisme n'a émis de commentaires.

Un avis a été publié le 22 octobre 2003 dans le journal *La Revue* distribué sur tout le territoire de la MRC Les Moulins.

Les consultations publiques ont débuté par une présentation sur l'origine du schéma de couverture de risques, sur les enjeux du schéma et les étapes de son élaboration. Le chargé de projet a présenté le résumé des solutions retenues par les autorités locales en rapport avec les exigences des objectifs fixés par les *Orientations du ministère de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie*.

Aucune modification n'a été apportée au projet du schéma de couverture de risques, à la suite de la consultation publique.

Étaient aussi présents quelques citoyens des MRC limitrophes : Laval et Matawanie.



VILLE DE MASCOUCHE

Extrait du livre des délibérations d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Mascouche, tenue le 7 juin 2004

04-06-339

APPROBATION / SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES / SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution 04-02-121, le Conseil municipal approuvait un schéma de couverture de risques incendie conformément à la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées à ce plan de mise en œuvre suite aux dernières réunions du comité de sécurité incendie de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QU'un projet de schéma de couverture de risques – sécurité incendie a été transmis par la MRC Les Moulins;

il est proposé par monsieur le conseiller Dominique Roy appuyé par monsieur le conseiller Normand Pagé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le Conseil municipal adopte le plan préparé le 20 mai 2004 et intitulé "Schéma de couverture de risques" dont copie est annexée à la présente résolution sous la cote "A" pour en faire partie intégrante.

QUE le Conseil municipal entérine le projet de lettre préparé par le directeur du Service de prévention des incendies contenant les commentaires du conseil sur le projet de schéma transmis par la MRC Les Moulins.

QUE la présente résolution abroge la résolution 04-02-121 adoptée le 16 février 2004.

ADOPTÉ

Copie authentique

Danielle Lord, greffière



Extrait du registre des procès-verbaux de la séance régulière du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 19 mai 2004.

CE-2004-601-DEC

ATTENDU le rapport présenté par M. Réal Lanoue, directeur du service d'incendie, relativement au plan de mise en œuvre de risque incendie dans le cadre du schéma de couverture de risques incendie;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport présenté par M. Réal Lanoue, directeur du service d'incendie ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif autorise le directeur du service d'incendie à transmettre le plan de mise en œuvre modifié du schéma de risque incendie pour la Ville de Terrebonne à la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 20 mai 2004

SECRÉTAIRE